



Conversion de places non subventionnées en places subventionnées

BILAN DU PROJET PILOTE, PHASES 1 ET 2





Coordination et rédaction

Ministère de la Famille

Pour tout renseignement, s'adresser à l'endroit suivant :

Direction de l'amélioration des services à la clientèle et de la gestion des plaintes

Ministère de la Famille

600, rue Fullum, 4^e étage

Montréal (Québec) H2K 4S7

Ligne sans frais : 1 855 336-8568

La version intégrale de ce document est accessible sur le site Web

mfa.gouv.qc.ca.

© Gouvernement du Québec

Ministère de la Famille

ISBN 978-2-550-93786-9 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2023

TABLE DES MATIÈRES

Abréviations utilisées.....	6
La conversion de places non subventionnées.....	7
Contexte	7
Objectif du rapport.....	7
Portrait du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance	8
Perspective historique du développement de places subventionnées et non subventionnées au Québec	9
Situation des garderies non subventionnées	10
Objectifs du projet pilote sur la conversion de places	13
Déroulement et résultats du projet pilote	13
Les phases du projet et les territoires visés	13
L'analyse des projets et les critères d'admissibilité et d'appréciation des projets.....	14
Résultat des analyses menées sur les projets déposés	16
Le déroulement de la conversion des garderies retenues	19
Les coûts afférents au projet de conversion	19
Échos d'employés du Ministère ayant soutenu la conversion de places	21
Besoin d'accompagnement à l'étape de préparation des propositions	21
Qualité des propositions	21
Critères d'admissibilité et de priorisation des projets	22
Mise en œuvre des projets de conversion	23
Attentes et besoins exprimés des GNS ou perçus par les conseillers du Ministère	24
Pour faciliter les suites	24
Échos des garderies ayant procédé à la conversion de leurs places	25
Soutien offert	25
Développement d'affaires.....	25
Résultats de la conversion.....	26
Avantages perçus de la conversion et difficultés	26
Préférence quant à la formule CPE ou GS	26
Conditions favorables.....	26

Échos du sous-comité sur la conversion de places.....	27
Les priorités et les motivations à l'égard de la conversion de la GNS.....	28
Observations diverses sur les services de garde éducatifs à l'enfance.....	28
La position à l'égard de la conversion.....	29
La séquence de conversion ou le nombre de places converties par année.....	29
Les critères proposés pour encadrer la conversion et l'implication des comités consultatifs.....	30
Les recommandations à l'intention du Ministère.....	31
Concernant la portée et la durée de l'exercice :.....	31
En matière de soutien :.....	31
En matière de partenariat :.....	31
En matière de critères d'appréciation des projets :.....	32
En matière de suivis :.....	32
Conclusion.....	33
Recommandations quant aux suites à donner.....	35
Annexe 1 Extrait des engagements de la Coalition Avenir Québec : Les services de garde éducatifs de qualité, c'est une priorité (volet éducation) (19 août 2022).....	37
Annexe 2 Territoires de bureau coordonnateur visés par la phase 1 du projet pilote de conversion.....	38
Annexe 3 Territoires de bureau coordonnateur visés par la phase 2 du projet pilote de conversion.....	39
Annexe 4 Projets retenus à la suite de l'appel de projets ciblé 2020 pour la conversion de places non subventionnées pour la phase 1 du projet.....	41
Annexe 5 Projets retenus à la suite de l'appel de projets ciblé 2020 pour la conversion de places non subventionnées pour la phase 2 du projet pilote sur la conversion.....	43
Annexe 6 Taux d'occupation et taux de couverture – Région de Montréal et autres régions à proximité de la Métropole.....	45
Annexe 7 Résultat de la consultation des 51 GNS qui ont effectué la conversion de leurs places non subventionnées en places subventionnées – Enquête téléphonique effectuée les 3, 4 et 5 octobre 2022.....	47
Annexe 8 La conversion de places non subventionnées en places subventionnées : synthèse des points de vue des associations nationales.....	49

LISTE DES FIGURES

Figure 1	Composition du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance (Données au 30 septembre 2022)	9
Figure 2	Évolution du nombre de places offertes selon le type d'installation de 1999 à 2022 (Données au 31 mars de chaque année)	10

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1	Répartition par région administrative des garderies non subventionnées (GNS) et des places qu'elles offrent (Situation au 30 septembre 2022)	11
Tableau 2	Proportion de places subventionnées par région administrative (Situation au 30 septembre 2022)	12
Tableau 3	Critères généraux d'appréciation des projets de conversion	18
Tableau 4	Déroulement des phases 1 et 2 du projet pilote de conversion et résultats de la phase 1	20

ABRÉVIATIONS UTILISÉES

AGNSI	Association des garderies non subventionnées en installation
AGPQ	Association des garderies privées du Québec
AQCPE	Association québécoise des centres de la petite enfance
BC	Bureau coordonnateur de la garde éducative en milieu familial
CGPNSQ	Coalition des garderies privées non subventionnées du Québec
CPE	Centre de la petite enfance
CCO	Comité consultatif sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance
CQSEPE	Conseil québécois des services éducatifs à la petite enfance
GNS	Garderie non subventionnée
GS	Garderie subventionnée
RGPQ	Rassemblement des garderies privées du Québec
RSGE	Responsable d'un service de garde éducatif
SCC	Sous-comité conversion
SGEE	Service de garde éducatif à l'enfance
TOP	Tableau d'occupation prévisionnelle
TBC	Territoire de bureau coordonnateur
UGNSQ	Union des garderies non subventionnées du Québec



LA CONVERSION DE PLACES NON SUBVENTIONNÉES

Contexte

En 2020, dans une recherche de moyens pour atteindre une plus grande équité financière entre les familles, le ministère de la Famille (ci-après le Ministère) amorçait un projet pilote visant la conversion de places non subventionnées en places subventionnées. L'objectif de la conversion de places est d'accroître l'équité entre les familles en permettant à un plus grand nombre d'entre elles d'avoir accès à une place à contribution réduite dans un service de garde éducatif à l'enfance (SGEE).

À ce sujet, la conversion de places est l'une des 45 mesures prévues dans le cadre du plan d'action gouvernemental le « [Grand chantier pour les familles](#) » lancé en octobre 2021. Cette initiative d'envergure représente pour le gouvernement un investissement de l'ordre de 5,9 milliards de dollars, dont 4,3 milliards en nouvelles mesures d'ici 2025-2026. Le projet de conversion s'inscrit directement dans la poursuite du second objectif de ce plan d'action, soit celui de contribuer à une plus grande équité financière entre les familles. Les places à contribution réduite offrent une meilleure réponse aux besoins des familles et plus particulièrement à celles en position de vulnérabilité sur le plan de leurs finances personnelles¹.

La conversion de places non subventionnées n'ajoute ou ne crée pas de nouvelles places en SGEE. En revanche, dans certains cas, elle peut contribuer à augmenter le taux d'occupation des installations de garderies non subventionnées (GNS) existantes en les rendant plus attrayantes en raison du tarif journalier de 8,70 \$ qu'elles peuvent facturer une fois qu'elles sont converties en garderie subventionnée (GS)². Ainsi, un effet sur la liste d'attente des parents à la recherche d'une place pour leur enfant devait s'observer, et ce, sans avoir à créer de nouvelles places.

En 2022, la volonté du gouvernement étant toujours d'offrir une place subventionnée pour chaque enfant sur l'ensemble du territoire de la province, la conversion de places est une orientation gouvernementale qui a été réaffirmée à l'issue des dernières élections. Comme il peut être lu sur la plateforme électorale de la Coalition Avenir Québec, dont un extrait est reproduit à l'annexe 1, le gouvernement s'est engagé, s'il devait être réélu, à convertir les places actuellement dans le réseau des garderies privées non subventionnées. Il entend y investir 1,4 milliard de dollars sur cinq ans.

Objectif du rapport

Le présent rapport s'adresse principalement aux autorités du Ministère. Il consigne des informations, des observations et des données sur le déroulement du projet pilote et ses résultats. Il permettra d'alimenter les réflexions relatives à un éventuel exercice de conversion à plus grande échelle. Plus largement, il permettra d'orienter les décisions à prendre concernant le réseau des SGEE, en particulier pour en accroître l'accessibilité et favoriser l'équité entre les familles.

¹ Enquête québécoise sur l'accessibilité et l'utilisation des services de garde (EQAUSG).

² À partir du 1^{er} janvier 2022, le montant de la contribution réduite demandée au parent dont l'enfant fréquente un service de garde subventionné est de 8,70 \$.

Portrait du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance

Le réseau des SGEE du Québec est constitué de plusieurs types d'organisations partenaires du Ministère offrant des services en installations spécialisées, dont :

- Les centres de la petite enfance (CPE);
- Les garderies subventionnées (GS);
- Les garderies non subventionnées (GNS).

À ces organisations s'ajoute un important réseau de responsables d'un service de garde éducatif en milieu familial (RSGE) reconnus par un bureau coordonnateur de la garde éducative en milieu familial (BC), lequel est souvent un CPE se trouvant à proximité.

Les CPE sont des organisations sans but lucratif ou des coopératives gérées par un conseil d'administration indépendant composé d'au moins deux tiers de parents-utilisateurs des services de garde. Ces organisations sont entièrement subventionnées par le gouvernement du Québec et offrent exclusivement des places à contribution réduite. Quant aux garderies, ce sont des entités privées et indépendantes. Ce sont des entreprises à but lucratif détenues par une personne ou par un groupe d'actionnaires. Si certaines sont subventionnées et offrent alors leurs services au même tarif qu'un CPE, d'autres ne le sont pas et offrent des tarifs variables pouvant souvent dépasser les 40 \$ par jour³.

En date du 30 septembre 2022, le réseau est composé de :

- 941 CPE offrant leurs services dans 1 665 installations distinctes;
- 777 garderies subventionnées;
- 1 196 garderies non subventionnées prenant place dans 1 210 installations.



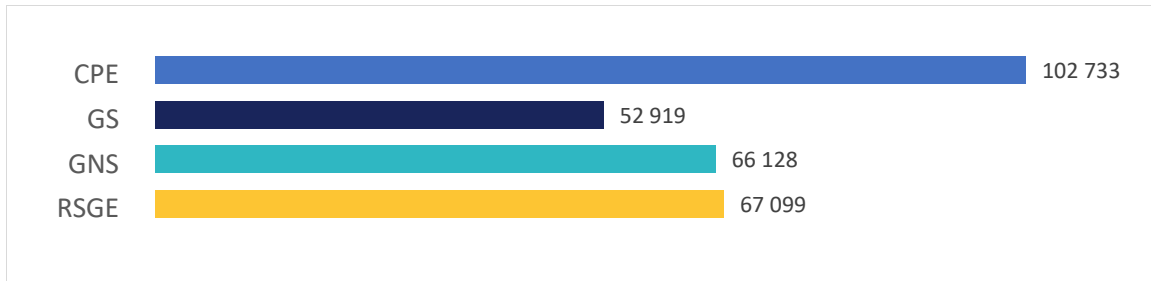
³ Le 25 novembre 2021, le ministre des Finances du Québec a annoncé une bonification du crédit d'impôt dans sa publication intitulée *Le point sur la situation économique et financière du Québec*.

À partir de 2021, à l'exception des familles dont le revenu se situe entre 21 000 \$ et 43 880 \$, toutes les familles bénéficieront d'une augmentation du crédit d'impôt. Les familles dont le revenu net est égal ou supérieur à 101 490 \$ bénéficieront de la plus forte augmentation du crédit. Le taux le plus élevé du crédit est de 78 % pour les familles dont le revenu est inférieur à 21 000 \$.

Le plafond des frais de garde d'enfants utilisé pour calculer le crédit d'impôt a également été augmenté pour tenir compte de la hausse des frais de garde d'enfants. Pour un enfant âgé de moins de 7 ans à la fin de 2021, le plafond des frais de garde d'enfants est passé de 9 950 \$ à 10 400 \$. Ainsi, il est possible d'utiliser un montant pouvant aller jusqu'à 40 \$ par jour pour calculer le crédit pour frais de garde d'enfants, lequel s'en trouvera augmenté. Pour un enfant handicapé, le plafond est passé de 13 615 \$ à 14 230 \$.

Avec les 10 737 responsables de services de garde éducatifs en milieu familial, ces différents partenaires du Ministère se partageaient, au 30 septembre 2022, l'offre de 288 879 places au total, réparties comme suit :

Figure 1
Composition du réseau des services de garde éducatifs à l'enfance
(Données au 30 septembre 2022)



Source : Données extraites de CAFE au 30 septembre 2022 (rapport R22120)

Perspective historique du développement de places subventionnées et non subventionnées au Québec⁴

Dans les années 1950 et 1960, seules des GNS voient le jour au Québec. C'est entre 1971 et 1973 que les premières garderies sans but lucratif sont créées au Québec grâce au soutien financier d'un programme fédéral. Les 70 garderies ainsi créées fonctionnent selon un mode coopératif.

Quelque 25 ans plus tard, le 23 janvier 1997, le Québec se dote d'une politique familiale qui prévoit un coût fixe de 5 \$ par jour en garderie pour tous les enfants de 4 ans. La création de CPE constitue l'une des assises de cette nouvelle politique. Gérés par un conseil d'administration auquel collaborent les parents, ces organismes sans but lucratif offrent un programme éducatif aux enfants qui les fréquentent. La politique familiale de 1997 donnera ainsi naissance au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance tel qu'il se présente aujourd'hui. Celui-ci s'est bâti notamment à partir d'une conversion massive de services existants en CPE. Au tournant des années 2000, cette conversion était soutenue financièrement par le Programme d'acquisition d'actifs d'une garderie à but lucratif par une corporation sans but lucratif.

De 1997 à 2000, plusieurs garderies seront donc converties en CPE. Cette période assiste aussi à l'instauration progressive des places à contribution réduite pour les enfants de 4 ans et plus dans un premier temps, puis progressivement à tous les enfants de 0 à 5 ans qui fréquentent un CPE⁵.

En 2008, le Québec comptait environ 5 000 places non subventionnées, mais à partir de cette période, le développement des GNS est si rapide qu'en mars 2019, plus de 70 000 places non subventionnées étaient offertes à travers un important réseau d'installations privées.

⁴ Radio-Canada, [Le Québec avant les CPE | Radio-Canada.ca](#), Québec, Québec

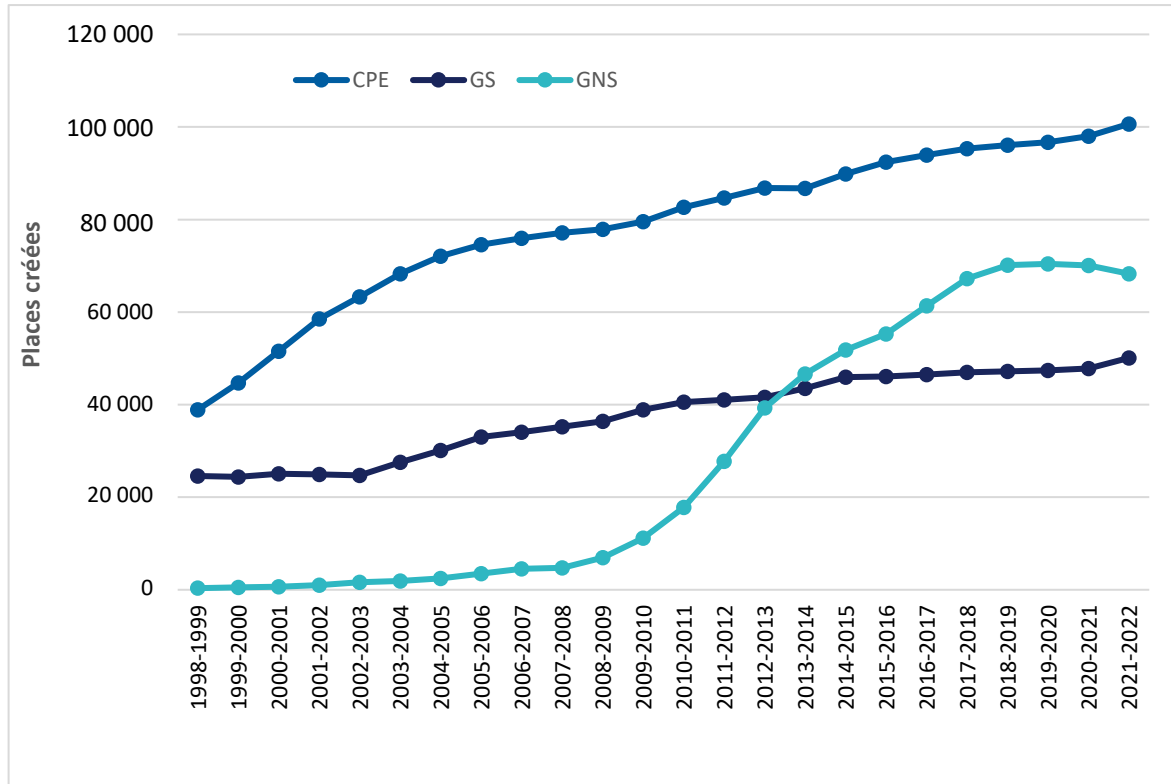
⁵ Debbie FENNETY, [Historique – STTCPEE – CSN](#), Sherbrooke, Québec

La figure 2 présente l'évolution des places en SGEE en installation et met en évidence le développement des places en GNS qui s'est opéré sur une dizaine d'années à un rythme inégalé.

Figure 2

Évolution du nombre de places offertes selon le type d'installation de 1999 à 2022

(Données au 31 mars de chaque année)



Source : Données extraites de CAFE au 30 septembre 2022 (rapport R22120)

Situation des garderies non subventionnées

Le tableau 1 présente la répartition des 1 196 GNS sur le territoire de la province telle qu'elle se présente dans les 17 régions administratives du Québec.

Les régions où le plus grand nombre de places en GNS sont offertes sont, en ordre décroissant, la région de Montréal, avec 38,6 % de l'offre totale de places non subventionnées en installation, la Montérégie (18,3 % de l'offre), la Capitale-Nationale (9,7 % de l'offre) et Laval (8,3 % de l'offre).

Quant au tableau 2, il présente la proportion de places subventionnées par région administrative. Au 30 septembre 2022, 4 régions présentent un pourcentage de places subventionnées inférieur à 80 %. Ce sont, par ordre d'importance, Montréal (70 %), Laval (71 %), Québec (76 %) et la Montérégie (78 %).

Dans les régions comme Montréal et Laval vivent plusieurs familles dans des conditions socio-économiques précaires. Or, ces régions sont les moins bien desservies en matière d'offre de places subventionnées.

Tableau 1

Répartition par région administrative des garderies non subventionnées (GNS) et des places qu'elles offrent

(Situation au 30 septembre 2022)

RÉGION ADMINISTRATIVE	GNS		PLACES EN GNS	
	Nombre	Pourcentage provincial	Places offertes	Pourcentage provincial
01 Bas-Saint-Laurent	5	0,4 %	203	0,3 %
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	25	2,1 %	1 398	2,1 %
03 Capitale-Nationale	112	9,4 %	6 391	9,7 %
04 Mauricie	12	1,0 %	619	0,9 %
05 Estrie	29	2,4 %	1 394	2,1 %
06 Montréal	496	41,5 %	25 506	38,6 %
07 Outaouais	49	4,1 %	2 534	3,8 %
08 Abitibi-Témiscamingue	2	0,2 %	95	0,1 %
09 Côte-Nord	-	-	-	-
10 Nord-du-Québec	1	0,1 %	15	0 %
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	-	-	-	-
12 Chaudière-Appalaches	34	2,8 %	2 024	3,1 %
13 Laval	94	7,9 %	5 483	8,3 %
14 Lanaudière	53	4,4 %	3 297	5,0 %
15 Laurentides	77	6,4 %	4 307	6,5 %
16 Montérégie	194	16,2 %	12 117	18,3 %
17 Centre-du-Québec	13	1,1 %	745	1,1 %
Total :	1 196	100,0 %	66 128	100,0 %

Source : Données extraites de CAFE au 30 septembre 2022 (rapport R22120)

Tableau 2
Proportion de places subventionnées par région administrative
(Situation au 30 septembre 2022)

RÉGION ADMINISTRATIVE	PROPORTION DE PLACES SUBVENTIONNÉES ¹ (%)		
	Données au 31 juillet 2021 ¹	Données au 30 septembre 2022 ²	Données au 30 septembre 2022 sans le milieu familial
01 Bas-Saint-Laurent	96	96	92
02 Saguenay–Lac-Saint-Jean	85	85	73
03 Capitale-Nationale	74	76	67
04 Mauricie	92	92	86
05 Estrie	91	91	84
06 Montréal	67	70	64
07 Outaouais	82	83	73
08 Abitibi-Témiscamingue	95	98	96
09 Côte-Nord	100	100	100
10 Nord-du-Québec	100	99	99
11 Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	99	100	100
12 Chaudière-Appalaches	86	87	77
13 Laval	67	71	60
14 Lanaudière	82	82	72
15 Laurentides	79	80	70
16 Montérégie	78	78	69
17 Centre-du-Québec	91	90	84

¹ Données publiées dans le *Grand chantier pour les familles* (données au 31 juillet 2021).

² Les projets de conversion ont été finalisés au cours des premiers jours d'octobre 2022.

OBJECTIFS DU PROJET PILOTE SUR LA CONVERSION DE PLACES



Le projet pilote mis sur pied en 2020 visait la conversion, en deux phases, d'un total de 3 500 places offertes par des GNS en places subventionnées. La GNS qui convertit ses places devient donc, par ce processus, une GS.

Les objectifs poursuivis par le projet étaient de :

- sonder l'intérêt du milieu des GNS pour la conversion de places;
- mettre à l'essai le processus élaboré par le Ministère et ses outils pour mener à bien les projets de conversion;
- mettre à profit les leçons apprises en vue de l'établissement des orientations et des paramètres qui guideront la mise en œuvre d'une éventuelle conversion à plus large portée.

La conversion de GNS en CPE n'a pas été envisagée dans le cadre du présent projet.

DÉROULEMENT ET RÉSULTATS DU PROJET PILOTE

Les phases du projet et les territoires visés

Deux phases ont été prévues au projet pilote, chacune ciblant la conversion de 1 750 places. Le critère prévalant au choix des territoires visés pour la conversion était le pourcentage d'offre subventionnée par rapport à la moyenne québécoise. Ainsi, les territoires qui offraient une proportion de places subventionnées inférieure à cette moyenne ont été ciblés.

Pour informer les GNS situées dans les territoires concernés, un envoi par courriel a été fait aux garderies de ces territoires pour les informer de l'appel de projets de conversion et les inviter à déposer un projet. Des outils ont par ailleurs été développés. Ils sont désormais rendus accessibles sur le site Internet du Ministère, notamment un [guide du demandeur](#) ainsi que le Modèle d'estimation de l'offre et de la demande de places en services de garde éducatifs à l'enfance pour aider les services de garde dans leurs démarches. Ceux-ci devaient remplir leur demande par l'entremise d'un formulaire en ligne, sur un portail Web.

Les conseillers du Ministère et les préposés aux renseignements du Centre des relations avec la clientèle guidaient les GNS vers ces différents outils.

Phase 1

Le lancement de la phase 1 du projet s'est effectué le 23 octobre 2020. Les garderies non subventionnées avaient jusqu'au 15 janvier 2021 pour soumettre un projet. Au total, 19 TBC étaient visés (voir l'[annexe 2](#)). Ces TBC présentaient tous un pourcentage d'offres de places subventionnées projeté⁶ inférieur à la moyenne pour le Québec et variant entre 52 et 67 %.

Phase 2

Le lancement de la phase 2 s'est effectué le 27 août 2021, concurremment à l'annonce des projets retenus pour la phase 1 du projet. Pour cette phase, 35 TBC ont été ciblés (voir l'[annexe 3](#)) et les garderies non subventionnées avaient jusqu'au 26 novembre 2021 pour soumettre un projet.

Les 35 territoires retenus pour la phase 2 du projet ont été déterminés en même temps que ceux de la phase 1. Comme dans le cas de cette dernière, les TBC sélectionnés présentaient tous, à une exception près, un pourcentage de places subventionnées inférieur à la moyenne québécoise, variant cette fois entre 68 et 75 %. Pour répondre à une recommandation du Vérificateur général du Québec, le TBC du territoire 607⁷ sur l'île de Montréal, présentant un pourcentage de places subventionnées de 84 %, a été ajouté à la liste des territoires visés. Cette mesure d'exception était justifiée par la présence sur ce territoire du quartier Parc-Extension, un endroit fortement défavorisé.

Enfin, pour tenir compte des données les plus récentes au moment d'analyser les projets pour fins de recommandations, les taux de places subventionnées projetés ont été recalculés en début d'année 2022-2023 avec le modèle d'estimation au 31 décembre 2021, ajusté pour l'offre au 30 avril 2022. Cette mise à jour allait permettre de s'assurer que les places à convertir seraient réparties dans les territoires les plus désavantagés tels que déterminés avec les données les plus récentes. La moyenne québécoise était à ce moment établie à 78 %.

L'analyse des projets et les critères d'admissibilité et d'appréciation des projets

Dans les phases 1 et 2 du projet, l'analyse des dossiers s'est effectuée dans le cadre d'un processus présentant certaines différences.

Dans le cas des projets de la phase 1, l'analyse des demandes a été effectuée par les comités consultatifs sur l'offre de services de garde éducatifs à l'enfance (CCO) des territoires concernés sur la base des trois critères d'analyse appliqués pour l'analyse des projets : la pertinence, la faisabilité et la qualité du projet présenté. Ceux-ci sont présentés à l'annexe 4.

Les documents des demandeurs dont la demande a été jugée admissible par le Ministère ont été transmis pour analyse aux membres des CCO. Quant à la décision, celle-ci a été prise par le ministre de la Famille en tenant compte des avis émis par les CCO.

⁶ Il importe de mentionner que les pourcentages de places subventionnées présentés sont des pourcentages projetés, lesquels tiennent compte non seulement des places offertes, mais également des projets en développement au moment de travailler à la planification du projet.

⁷ Île de Montréal – CSSS de la Montagne (B) (CLSC Côte-des-Neiges – Territoires Côte-des-Neiges et Mont-Royal, CLSC Parc-Extension).

Pour les projets de la phase 2 du projet pilote, les mêmes critères d'admissibilité et d'appréciation des projets ont été utilisés que pour la phase 1. Ceux-ci sont présentés à l'annexe 5. Les projets ont toutefois été analysés par les équipes du Ministère sans l'implication des CCO. Ce changement d'approche a été rendu possible par une modification législative introduite par le projet de loi 1 sanctionné le 12 avril 2022 pour devenir la Loi 9⁸. Le projet de loi s'inscrivait principalement dans une volonté du gouvernement d'accélérer le développement de places.

Critères d'admissibilité

Pour être admissibles et analysés dans le détail, les projets devaient d'abord respecter les critères d'admissibilité suivants :

- Les projets déposés devaient être réalisés dans des territoires présentant un taux de places subventionnées plus faible que la moyenne québécoise, établie à 76 % en 2020 (et à 78 % en 2021). De cette manière, les territoires choisis allaient pouvoir, après conversion, offrir un accès globalement plus facile à des places subventionnées;
- Les garderies non subventionnées devaient, pour être admissibles, détenir un permis depuis au moins 5 ans⁹;
- Les GNS devaient démontrer une préoccupation de respecter la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* et le *Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance*, en ayant adhéré au Guichet unique d'accès aux services de garde et en s'étant soumis à au moins une inspection complète depuis la délivrance de leur permis.

L'annexe 6 présente des données détaillées sur les taux d'occupation des GNS dans la région de Montréal et celles à proximité de la métropole (Laval, Lanaudière, Laurentides et Montérégie).

Par ailleurs, il était établi que seules les places indiquées sur le permis de la GNS pouvaient être converties. Le nombre de places ne pouvait être modifié du fait de la conversion. Par ailleurs, toutes les places d'une GNS doivent être converties. La garderie ne peut offrir des places subventionnées et d'autres non subventionnées.

Critères d'appréciation des projets

Les critères d'appréciation des projets permettant de les ordonnancer en vue de formuler des recommandations sont, pour leur part, détaillés dans le tableau 3.



⁸ *Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de compléter son développement* (<http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/projets-loi/projet-loi-1-42-2.html>). Extrait des notes explicatives : [...] le projet de loi modifie le mécanisme d'évaluation des besoins de services de garde éducatifs à l'enfance afin de permettre au ministre de déterminer l'offre de services de garde nécessaire pour répondre à la demande de tels services dans les différents territoires qu'il détermine et d'établir des priorités propres à ces territoires. À ces fins, le projet de loi prévoit un processus de consultation auprès de chacun des comités consultatifs régionaux qu'il institue et définit le mandat de ces derniers.

⁹ Le critère de 5 ans vise à s'assurer que le service de garde possède un historique suffisant en matière de plaintes, de résultat d'inspection et de respect des normes en matière de santé et de sécurité.

Résultat des analyses menées sur les projets déposés

Phase 1

Dans le cadre de la phase 1, 269 projets ont été soumis, dont 238 ont été jugés admissibles et 31, non admissibles. Le motif le plus souvent rencontré ayant rendu un dossier non admissible est un non-respect de la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* ou de ses règlements, notamment le cumul de plusieurs manquements sur la période ciblée.

À l'issue de leur analyse par les CCO, 32 des 238 projets admissibles ont été recommandés. Les 206 autres n'ont pas été recommandés en raison du résultat de leur analyse sur la base des trois principaux critères d'appréciation usuels (pertinence, faisabilité et qualité). Ces 32 projets représentaient 12 % des projets soumis ou 13 % des projets admissibles, suggérant une qualité de projets globalement faible et un besoin d'accompagnement soutenu de la part du Ministère dans l'éventualité d'un projet de conversion à large portée.

En raison de l'objectif de 1 750 places établi, 25 garderies comptant 1 767 places ont été retenues dans les 19 TBC retenus pour entreprendre une conversion de leurs places¹⁰. Les projets ont été annoncés le 27 août 2021.

Après la conversion, chacun des 19 TBC retenus pour la phase 1 du projet pilote affichait un taux d'offre de places subventionnées supérieur à celui mesuré au moment d'amorcer le projet en 2020. Entre les régions, l'écart mesuré varie entre 1,3 et 7,4, exprimé en points de pourcentage d'amélioration. Ce sont donc 19 territoires sur 19 TBC préalablement identifiés (100 %) qui ont augmenté leur taux de places subventionnées par rapport à 2020.

Les données détaillées sont présentées à l'[annexe 2](#). Ces dernières montrent également un impact sur le pourcentage de places converties variant de 1,0 à 5,3 %. Sur l'île de Montréal, le gain le plus élevé, exprimé en proportion du nombre de places total, est de 3,5 % dans le TBC 611¹¹.

Phase 2

Pour cette phase, des demandes ont été déposées pour 34 des 35 TBC préalablement visés. Dans le TBC 1508, aucun projet n'a été déposé.

Les GNS ont soumis 237 projets. Neuf ont été mis de côté sur la base de leur admissibilité, laissant 228 projets admissibles. À la suite de l'analyse du Ministère, 156 projets ont été retenus et ordonnancés sur la base de leur qualité. Au terme des analyses, considérant le nombre de places limité à convertir, 26 garderies comptant au total 1 776 places ont été autorisées à aller de l'avant¹². Neuf des 35 TBC initialement retenus n'ont conséquemment pu accueillir de projets dans le cadre de l'appel de projets phase 2.

¹⁰ Note SDM 2021-11162 du 30 juin 2021.

¹¹ Île de Montréal – CSSS de Bordeaux–Cartierville–Saint-Laurent (B) (CLSC Saint-Laurent).

¹² Six places de plus seront recommandées en date du 22 juillet et approuvées par le ministre le 28 juillet 2022. Ce changement porte le nombre de places converties à 1 782 pour la phase 2 du projet (49 places excédentaires au total).

Les données détaillées sur les projets sont présentées à l'[annexe 3](#).

Les projets, répartis dans 26 TBC différents, ont été annoncés le 3 juin 2022. Le 28 juillet suivant, six places ont par ailleurs été ajoutées à la garderie Au préscolaire musical, trilingue et vert portant le nombre de places converties totales pour la phase 2 à 1 782.

Vingt-cinq des 26 TBC, où des GNS ont converti leurs places (96 %), ont mesuré une amélioration de leur taux d'offre de places subventionnées. Dans le TBC 607¹³, le pourcentage de places projeté est légèrement plus faible après la conversion. Cette situation s'explique par la fermeture d'un CPE dans ce même TBC. Par ailleurs, 4 des 9 autres TBC ont également vu leur taux d'offre de places subventionnées augmenter, même sans projet de conversion (TBC 304, 309, 1205 et 1604).

Ainsi, c'est 29 (25 + 4) des 35 TBC préalablement identifiés (83 %) qui ont augmenté leur taux de places subventionnées par rapport à 2020, dont 71 % en réponse à une conversion de place, entre autres facteurs.

Dans le cadre d'une conversion, le nombre de places subventionnées augmente au détriment du nombre de places non subventionnées et, de ce fait, la balance d'une conversion est obligatoirement favorable; la proportion de places subventionnées sur un territoire augmente nécessairement en réponse à une conversion. Cependant, le pourcentage de places subventionnées n'est pas influencé que par les conversions. Il varie également en réponse à tout changement tel que les fermetures et les créations de services de garde. Si des GNS, des GS ou des CPE sont aussi créés sur le territoire ou ont fermé leurs portes, le changement observé sera la résultante de l'ensemble des changements survenus. En outre, si le TBC compte un grand nombre de places, le TBC 614 notamment, une conversion de quelques dizaines d'entre elles aura un effet moindre sur la proportion de places subventionnées que la conversion d'un nombre équivalent de places dans un TBC où un moins grand nombre de places sont offertes.



¹³ Île de Montréal – CSSS de la Montagne (B) (CLSC Côte-des-Neiges – Territoires Côte-des-Neiges et Mont-Royal, CLSC Parc-Extension).

Tableau 3

Critères généraux d'appréciation des projets de conversion



Faisabilité

La faisabilité du projet est évaluée en fonction de la capacité du demandeur à mener à terme le projet en suivant un montage financier et des délais réalistes.

Sont notamment évalués :

- ✓ le réalisme du calendrier de réalisation en fonction des étapes à franchir et de l'échéancier;
- ✓ le réalisme des renseignements financiers relatifs à la réalisation du projet;
- ✓ la capacité organisationnelle.

Pertinence

La pertinence du projet est évaluée en fonction de sa concordance avec les besoins de services de garde et les priorités de développement dans les TBC.

D'autres priorités pourront aussi être considérées lors de l'analyse de la pertinence des besoins de garde d'enfants :

- ✓ de milieux défavorisés;
- ✓ de moins de 18 mois (places pour poupons);
- ✓ handicapés;
- ✓ de familles d'immigration récente;
- ✓ autochtones hors réserve;
- ✓ en milieux de travail ou d'études;
- ✓ avec horaire atypique (de soir, de nuit, de fin de semaine).



Qualité

La qualité du projet sera notamment évaluée en fonction des éléments suivants :

- ✓ la cohérence entre l'offre de services décrite dans la demande et les moyens mis en place pour la réaliser;
- ✓ l'organisation de l'offre de services (par exemple, la composition des groupes d'enfants et le respect des ratios prévus par le *Règlement*);
- ✓ la dimension éducative;
- ✓ la gouvernance et la gestion des ressources;
- ✓ l'environnement, c'est-à-dire l'emplacement de l'installation, l'accessibilité et l'espace extérieur de jeu.



Le déroulement de la conversion des garderies retenues

En date du 1^{er} octobre 2022, la conversion des garderies ciblées dans le cadre de la phase 1 et de la phase 2 du projet était finalisée. Elle s'est effectuée à l'intérieur de quatre mois dans les deux cas et dans certains cas sur quelques semaines seulement.

Au terme du projet-pilote, ce sont donc 51 projets qui auront été réalisés pour permettre la conversion d'un total de 3 549 places non subventionnées en places subventionnées, soit quelque 5 % des places non subventionnées offertes au total.

Le tableau 4 résume le déroulement des premières phases du projet pilote depuis son lancement : appel de proposition, analyses et approbations. Quant aux aspects touchant la réalisation des projets et abordant les difficultés rencontrées par les conseillers du Ministère ou les GNS, ils sont abordés dans les deux sections qui suivent.

Les coûts afférents au projet de conversion

En 2021-2022, 1 767 places des garderies non subventionnées ont été converties en places subventionnées avec un coût moyen par place annualisée de 13 616 \$ pour un total d'environ 9,0 M\$. En 2022-2023, 1 782 places des garderies non subventionnées ont été converties en places subventionnées avec un coût moyen par place annualisée de 14 022 \$ pour un total d'environ 38,8 M\$.

Dans le Grand chantier, les montants prévus pour 2021-2022 et 2022-2023 étaient respectivement de 12,0 M\$ et de 34,8 M\$. L'écart entre les coûts présentés dans le Grand chantier et ceux estimés en fonction des données à jour s'expliquent par :

- une conversion effectuée plus tard que planifié en 2021-2022;
- la conversion de 49 places de plus que prévu;
- une hausse des subventions relatives à l'amélioration des conditions de travail du personnel éducateur.

Sur ce dernier point, dans le Grand chantier, la hausse prévue a été présentée de façon distincte et sans être chiffrée, car les négociations étaient toujours en cours au moment de la publication du plan d'action. La convention nationale s'est conclue à la toute fin de l'année 2021-2022.

Tableau 4

Déroulement des phases 1 et 2 du projet pilote de conversion et résultats de la phase 1

	Phase 1	Phase 2
Lancement de l'appel de projets	23 octobre 2020	27 août 2021
Date limite de dépôt des projets	15 janvier 2021	26 novembre 2021
Annonces	27 août 2021	3 juin 2022
Nombre de places visées	1 750	1 750 (minimalement 1 733 en considérant les projets de la phase 1)
Nombre de places autorisées	1 767, soit 17 de plus que visé	1 782, soit 32 de plus que prévu initialement
Participation des GNS (nombre de projets soumis)	269 (15 623 places)	237 (13 628 places)
Appréciation des projets soumis		
Demandes admissibles ¹	238 (13 706 places)	228 (13 159 places)
Demandes non admissibles	31 demandes (1 917 places)	9 (469 places)
Projets recommandés Phase 1 : CCO Phase 2 : Directions régionales	32 demandes (2 216 places)	156 (9 643 places)
Projets non recommandés² Phase 1 : CCO Phase 2 : Directions régionales	206 (11 490 places)	72 (3 522 places)
Projets recommandés, mais non autorisés (en raison des objectifs de 1 750 places par phase)	7 (449 places)	130 (7 861 places)
Nombre de projets ou de GNS autorisés	25 (1 767 places)	26 (1 782 places)
Nombre de territoires visés	19	35
Nombre de territoires retenus	19	26
Date de diffusion des projets autorisés	27 août 2021	3 juin 2022
Projets retenus et localisation	Voir le tableau de l'annexe 4	Voir le tableau de l'annexe 5
État d'avancement (au 31 octobre 2022)	Dernière conversion terminée le 27 décembre 2021	Dernière conversion terminée le 3 octobre 2022

¹ Une demande admissible est une demande répondant aux critères de l'ADP *Conversion* et conforme aux lois et aux règlements applicables.

² Une demande non recommandée est une demande qui ne respecte pas les critères de faisabilité, de pertinence ou de qualité.



ÉCHOS D'EMPLOYÉS DU MINISTÈRE AYANT SOUTENU LA CONVERSION DE PLACES

Quelques conseillers ayant accompagné les GNS dans leur processus de conversion ont été rencontrés le 20 octobre 2022 pour obtenir leurs commentaires sur le déroulement de l'exercice. Ces conseillers y ont assumé différentes responsabilités : analyse des dossiers, harmonisation des analyses, préparation des recommandations à l'intention du ministre, suivis des projets, préparation des outils de communication entre le Ministère et les services de garde, etc. Un résumé de leurs propos est présenté dans cette section.

Besoin d'accompagnement à l'étape de préparation des propositions

Qualité des propositions

À l'étape de l'analyse des propositions, les conseillers ont constaté une qualité variable des dossiers. Ils ont notamment observé que les propriétaires de GNS possédant aussi une GS déposaient de meilleures propositions. De même, dans le cadre de la phase 2 du projet pilote, les dossiers étaient de façon générale mieux étoffés, suggérant certains apprentissages de la part des services de garde entre les deux exercices.

Dans leurs analyses, les conseillers ont relevé les difficultés rencontrées par les GNS à remplir les sections de la demande portant sur des questions financières, de même qu'à justifier et à analyser la pertinence de convertir leur garderie. Concernant la pertinence, les GNS reprenaient souvent les priorités, mais sans toujours expliquer en quoi leurs places devraient être retenues pour une conversion (moyens utilisés pour répondre aux besoins de clientèles plus vulnérables, expérience en matière d'accueil d'enfants présentant des besoins particuliers, partenariats avec des organismes du milieu, situation sur le territoire, liste d'attente, etc.).

À l'étape de la constitution des propositions, et de l'avis des conseillers interviewés, une rencontre d'information sur la conversion de places et ses implications au moment du lancement des appels de projets pourrait être un facteur de succès pour les futurs exercices de conversion. Elle permettrait de renseigner les gestionnaires des GNS sur les implications de convertir leurs places et de les responsabiliser à l'égard de leurs obligations futures en matière d'information à produire. Il a en outre été suggéré de réviser le guide du demandeur pour améliorer l'accessibilité de ses contenus et de préparer des fiches synthèses sur les sujets ayant été moins bien compris. Parmi ceux-ci se trouvent les aspects financiers et la préparation des tableaux d'occupation prévisionnelle, communément appelés les TOP.

Critères d'admissibilité et de priorisation des projets

Concernant les critères permettant de discriminer les projets sur la base de leur pertinence ou de leur qualité, les conseillers disent avoir pris également en considération, dans l'ordonnancement qu'ils ont fait des projets admissibles, des facteurs tels que la qualité des services rendus, en particulier dans le choix des projets de la phase 2. Ils ont considéré la qualité du projet éducatif existant et certains renseignements fournis par la Direction des plaintes et des inspections ou par la Direction des enquêtes. Ils ajoutent cependant qu'ils auraient souhaité être mieux outillés pour apprécier la candidature des différentes GNS. En effet, les conseillers du Ministère ont le sentiment que leur connaissance des services de garde sur le territoire gagnerait à être bonifiée pour poser un jugement plus appuyé ou étoffé au moment de recommander une liste de projets qui implique nécessairement certains choix. À cet égard, les comités consultatifs régionaux pourraient potentiellement jouer un rôle dans la revue des propositions. Cela pourrait être, à titre d'exemple, en se prêtant à certaines validations avant d'approuver les projets de conversion. Le déploiement des nouvelles directions régionales du Ministère devrait par ailleurs permettre d'améliorer la connaissance que le Ministère détient des services de garde dans les différents territoires.

Dans le même ordre d'idées, les associations de services de garde concernées auraient, selon les conseillers interviewés, peu ou pas contribué dans l'accompagnement des 51 GNS retenues dans le cadre du projet pilote. Devant cette observation, il est possible de se demander si, dans l'éventualité d'un projet de conversion à plus large portée, une demande les invitant à soutenir les GNS dans leur processus de conversion ne serait pas nécessaire. Un rôle pourrait aussi leur être réservé dans l'exercice de priorisation des projets, considérant leurs connaissances sur la situation et le fonctionnement des GNS et des GS. Récemment, et dans l'éventualité où le Ministère lancerait un important projet de conversion, l'AGNSI a suggéré au Ministère de lui accorder une subvention visant à financer l'embauche de professionnels au sein de l'association. Le rôle de l'association serait d'accompagner les GNS dans leurs démarches de conversion, selon le modèle retenu (GS ou CPE).

Une pondération des critères d'évaluation des projets pourrait, enfin, potentiellement aider à mieux choisir les projets, de l'avis des conseillers du Ministère.

La région de Montréal – Un cas particulier

Dans la région de Montréal (06), l'offre de services de garde excède de manière générale la demande. En conséquence, à cet endroit, une conversion de l'ensemble des places offertes en GNS ne saurait être justifiable sur le plan des dépenses publiques. Par ailleurs, elle serait sans valeur ajoutée pour répondre aux besoins des familles.

Pour établir les priorités et effectuer un choix définitif des projets de conversion, une analyse fine du territoire devra donc être effectuée, de même qu'une évaluation de l'impact de la conversion d'un certain nombre de GNS. En outre, comme le taux d'occupation des GNS de cette région varie entre 50 et 73 % selon les TBC (annexe 6), et que la conversion de toute GNS en GS pourrait faire en sorte d'intéresser la clientèle d'autres GNS à proximité, il est anticipé que certaines entreprises pourraient se retrouver sous le seuil de la rentabilité et soient contraintes de fermer leurs portes, entraînant inévitablement des pertes d'emploi et la nécessité pour certains enfants de devoir changer de service de garde. L'analyse des projets permettra d'apprécier les risques de fermeture et d'éviter de fragiliser la situation de GNS offrant des services de qualité, desservant principalement des milieux où l'indice de vulnérabilité est élevé ou encore localisées dans des endroits où se trouvent peu d'options de rechange.

Mise en œuvre des projets de conversion

Dans leur projet de conversion, certaines GNS ont rencontré relativement peu de difficultés. D'autres ont trouvé le processus de conversion complexe. Des différences importantes ont été constatées dans la capacité des GNS à effectuer les changements nécessaires dans leur mode de gestion et à intégrer les systèmes à utiliser pour échanger des renseignements avec le Ministère.

Dexero, le portail par l'entremise duquel les GNS devaient présenter leur demande, a notamment posé des problèmes quant aux adaptations nombreuses qui ont dû y être apportées. Une fois leur conversion autorisée, les garderies ont surtout rencontré des difficultés avec le dossier financier en ligne et le système ClicSÉCUR. Des modifications à effectuer dans le système CAFE ont également contribué à créer des délais.

Par ailleurs, il ressort de cette situation que le formulaire de dépôt de proposition gagnerait à être revu pour y préciser les contenus attendus et réduire les écarts d'appréciation ou de jugement entre les différents conseillers à qui les analyses des projets sont confiées.

Attentes et besoins exprimés des GNS ou perçus par les conseillers du Ministère

Dans les travaux menés dans le cadre du projet pilote sur la conversion, les observations suivantes ont été faites en matière de besoins, d'attentes et aussi de pistes pouvant y répondre :

- Les étapes du processus sont demeurées obscures pour plusieurs GNS. En conséquence, il serait pertinent, et surtout pour celles qui n'ont aucune expérience dans la gestion d'une GS, de préciser et de détailler les étapes à franchir de manière à faciliter leur compréhension des tâches à effectuer;
- Les éléments relatifs aux finances ont donné lieu à un grand nombre de questions. Ainsi, une formation sur les règles budgétaires propres aux garderies subventionnées serait utile pour faciliter les projets de conversion;
- Plusieurs problèmes ont été vécus par les garderies dans la production de leur TOP. Une procédure pourrait être aidante, laquelle pourrait être intégrée au guide du demandeur. Dans le cas des projets déposés dans le cadre du projet pilote, des problèmes avec ClicSÉCUR ont été vécus et ont entraîné des délais dans les étapes à franchir;
- Certaines GNS avaient des attentes élevées à l'égard de leurs conseillers du Ministère. Il a donc été proposé que soit recommandé à toute GNS de recourir aux services d'un comptable ayant de l'expérience dans la comptabilité des GS afin de ne pas transférer cette responsabilité au Ministère dont ce n'est pas le mandat.

Pour faciliter les suites

Le délai nécessaire pour effectuer une conversion dépend de plusieurs facteurs, dont l'expertise des GNS, mais une cible de trois mois apparaît réaliste dans la plupart des cas.

Pour faciliter les suites, les conseillers ont mentionné qu'il serait pertinent de procéder à certaines améliorations sur le portail utilisé par les services de garde. Il serait nécessaire de faire en sorte que les contenus ne soient pas perdus après quelques minutes d'inactivité et utile d'offrir des formations spécifiques sur certains sujets, notamment la manière de remplir un TOP. Une amélioration des outils de communication devrait être visée en priorité, notamment le guide à l'intention des demandeurs, pour rendre les contenus plus facilement accessibles et compréhensibles, pour clarifier les étapes ainsi que les responsabilités et les rôles afférents à chaque personne impliquée et pour ajouter des contenus, notamment sur les TOP et les finances.

Un aide-mémoire mieux présenté ou structuré, et dont le visuel facilite la compréhension, pourrait également faciliter le travail des conseillers, de même que des lignes de communication.

Dans le formulaire à l'intention des GNS, les conseillers ont mentionné que certaines formulations mériteraient d'être revues et que les critères gagneraient à être précisés pour limiter les dimensions subjectives des évaluations de la qualité des propositions.



ÉCHOS DES GARDERIES AYANT PROCÉDÉ À LA CONVERSION DE LEURS PLACES

Les 3, 4 et 5 octobre 2022, les GNS dont les places ont été converties en places subventionnées ont été interrogées dans le cadre d'entrevues téléphoniques concernant leur expérience de conversion. Quarante-six GNS participantes au projet pilote (90 %) sur un total de 51 ont répondu aux questions du Ministère. Vingt-cinq questions leur ont été adressées, abordant notamment les sujets du soutien obtenu de la part du Ministère, des difficultés rencontrées et des résultats constatés sur leur entreprise. Les résultats de cette consultation sont présentés par question et de façon plus détaillée à l'annexe 7.

Soutien offert

De façon générale, il ressort des échos obtenus les principales observations suivantes :

- Les GNS sont généralement satisfaites de la conversion de leur service de garde (63 %), mais certaines auraient aimé obtenir davantage d'information et de soutien sur différents aspects de l'exercice comme le suggèrent les données suivantes :
 - 70 % ont dit être totalement d'accord ou d'accord avec le fait de détenir l'information nécessaire afin de faire un choix éclairé sur la conversion;
 - 72 % ont dit être totalement d'accord ou d'accord avec le fait d'avoir une connaissance suffisante du modèle de financement des garderies subventionnées;
 - 70 % ont dit être totalement d'accord ou d'accord avec le fait d'avoir une connaissance suffisante de la reddition de comptes exigée aux garderies subventionnées;
- En revanche, 92 % ont dit être totalement d'accord ou d'accord avec le fait de détenir les informations nécessaires pour déposer une demande de conversion.

Les GNS ont été informées de la possibilité d'être converties principalement par courriel, mais également par l'entremise d'autres moyens. Pour obtenir des renseignements sur un programme de conversion, elles ont mentionné une préférence pour les moyens suivants et dans cet ordre : par des courriels (29 %), des rencontres (27 %), des guides (22 %) et des capsules (22 %). Si ces proportions sont peu différentes, les GNS ont néanmoins exprimé une légère préférence pour les rencontres et les courriels.

Concernant le soutien offert par le Ministère, à peine plus de la moitié des GNS (52 %) se sont senties immédiatement accompagnées pour procéder, bien que 78 % aient déclaré avoir reçu le soutien et l'accompagnement nécessaires pour procéder à la conversion (d'accord ou totalement d'accord) et que 80 % se sont dites d'accord ou totalement d'accord avec l'énoncé portant sur l'adéquation des outils mis à leur disposition dans le cadre du projet.

Développement d'affaires

À propos de leur développement d'affaires, 72 % des GNS ont publicisé leur nouvelle offre de services subventionnés, et ce, principalement par l'intermédiaire de leurs parents-utilisateurs, de la Place 0-5 ou encore à l'aide des médias sociaux.

Résultats de la conversion

Globalement, la conversion du service de garde a permis un accroissement du taux d'occupation des places pour un peu moins de la moitié des 46 GNS ayant répondu au sondage. En outre, elles notent une augmentation de leur liste d'attente dans 72 % des cas. Cela dit, certaines affichaient déjà, avant leur conversion, un taux d'occupation de 100 %. Autre résultat : près de la moitié des GNS ont observé une diminution du taux de roulement des enfants depuis la conversion. Un changement majeur dans les raisons justifiant le départ des enfants est aussi noté. Le coût des services ou l'accès à une place en CPE ou en GS ne sont plus des raisons importantes de départ après la conversion du service de garde; les déménagements deviennent la principale raison des départs après conversion.

Deux garderies converties sur trois (67 %) ont déclaré avoir observé une meilleure attraction et une plus grande rétention de leur personnel après la conversion. Cette observation pourrait s'expliquer par le fait que 83 % des GNS converties aient ajusté la rémunération de leur personnel selon les échelles du Ministère après la conversion.

Avantages perçus de la conversion et difficultés

Les plus grands avantages perçus des GNS de leur conversion sont de trois ordres :

- la rétention de leur personnel;
- l'obtention de conditions favorables pour accueillir des enfants ayant des besoins particuliers;
- une plus grande stabilité pour les familles, les enfants et la clientèle, permise notamment par un avantage financier pour les parents.

Le plus souvent, les GNS ne voient pas d'inconvénients à être converties en GS (41 % des mentions). Certaines mentionnent toutefois des éléments tels que la paperasse, la charge administrative ou la bureaucratie accrues (27 % des commentaires), de même que des obligations nouvelles (11 % des commentaires).

Si les GNS converties reconnaissent le soutien et l'accompagnement du Ministère et mentionnent être satisfaites d'avoir été retenues pour le projet et d'avoir traversé les étapes de conversion, elles disent avoir trouvé le processus complexe. Elles ont notamment peiné à comprendre ou à effectuer des calculs ou encore à fournir certains renseignements (35 % des commentaires). Les délais de réponse et l'accès aux systèmes du Ministère ont aussi été identifiés comme ayant été des sources de difficultés. Ces éléments requerront donc un suivi plus particulier.

Préférence quant à la formule CPE ou GS

Enfin, de façon générale, une majorité de GNS ont dit préférer être converties en GS, bien que certaines se soient montrées ouvertes à une conversion en CPE pour la notoriété de ce modèle auprès des parents, pour l'accès aux subventions ou encore pour la possibilité de vendre leur actif à un prix potentiellement avantageux.

Conditions favorables

En ce qui concerne certaines conditions favorables pour faciliter la conversion des GNS, il ressort de la lecture des questionnaires qu'un accès à d'autres garderies qui peuvent soutenir l'exercice (du même propriétaire ou dans le réseau des garderies), de même que l'embauche d'un comptable d'expérience pourraient contribuer à faciliter le travail à accomplir



ÉCHOS DU SOUS-COMITÉ SUR LA CONVERSION DE PLACES

Dans le cadre du [Grand chantier pour les familles](#), pour opérationnaliser les changements visés par ce plan d'action d'envergure, le Ministère a procédé à la mise en place de plusieurs sous-comités visant notamment à consulter et à mobiliser ses partenaires d'intervention.

Les différents sous-comités font intervenir, selon les préoccupations ou les sujets :

- Des partenaires du milieu des SGEE¹⁴;
- Des partenaires axés sur la famille¹⁵;
- Des partenaires en milieu familial¹⁶.

Le sous-comité conversion (SCC) est l'un des sous-comités de travail mis en place. Pour sa part, il regroupe des représentants de six associations nationales de services de garde¹⁷. Le mandat qui lui a été confié s'énonce comme suit :

« Sur la base du bilan des expériences récentes de la conversion de garderies non subventionnées (GNS) en garderies subventionnées (GS) et de ses incidences, le mandat du SCC est de :

- Analyser les enjeux entourant la conversion de GNS en GS;
- Proposer des pistes de solutions efficaces et efficientes;
- Identifier la portée, les modalités et les critères qui devraient être retenus pour d'éventuelles conversions. »

Les éléments d'information détaillés découlant des documents partagés au Ministère par les associations nationales de garde dans le cadre des travaux du SCC sont repris à l'annexe 8. Ils sont par ailleurs résumés dans les paragraphes qui suivent, regroupés en six principaux thèmes :

1. Les priorités et les motivations à l'égard de la conversion de la GNS;
2. Les observations diverses sur les SGEE;
3. Les positions à l'égard de la conversion;
4. La séquence de conversion ou le nombre de places converties par année;
5. Les critères proposés pour encadrer la conversion et l'implication des comités consultatifs;
6. Les recommandations formulées au Ministère, notamment à l'égard du processus.

¹⁴ Association québécoise des centres de la petite enfance (AQCPPE), Conseil québécois des services éducatifs à la petite enfance (CQSEPE), Association des garderies non subventionnées en installation (AGNSI), Coalition des garderies privées non subventionnées du Québec (CGPNSQ), Association des garderies privées du Québec (AGPQ), Rassemblement des garderies privées du Québec (RGPQ) et Union des garderies privées non subventionnées du Québec (UGNSQ).

¹⁵ Association des haltes-garderies communautaires du Québec, Confédération des organismes familiaux du Québec, Fédération des associations de familles monoparentales et recomposées du Québec, Fédération québécoise des organismes communautaires Famille.

¹⁶ Responsables des services de garde, Fédération des intervenantes en petite enfance du Québec, Responsables des services de garde, Confédération des syndicats nationaux, personne non reconnue, Association québécoise des milieux familiaux éducatifs privés.

¹⁷ Il s'agit de l'AQCPPE, l'AGNSI, la CGPNSQ, l'AGPQ, le RGPQ et l'UGNSQ.

Les priorités et les motivations à l'égard de la conversion de la GNS

De façon générale, l'UGNSQ et les associations nationales consultées dans le cadre des travaux du SCC se prononcent favorablement à l'égard de la conversion de places non subventionnées en places subventionnées. Toutefois, dans les échanges et les documents, le besoin d'un rehaussement de la qualité des services rendus par les GNS est un sujet de préoccupation, de même que les notions d'équité (tarif unique pour les parents ou importance des ressources à la disposition des SGEE) et de cohérence d'ensemble des services rendus. La volonté des associations de préserver le caractère unique et enviable du réseau des SGEE au Québec transparaît à travers les propos.

Observations diverses sur les services de garde éducatifs à l'enfance

Les associations reconnaissent qu'il existe des différences sur le plan de la qualité des services rendus entre les différents milieux de SGEE. Ces différences seraient notamment attribuables à une différence de ressources financières ou encore, selon l'AQCPE, aux types de modèles (lucratif et non lucratif).

De manière générale, les GNS auraient à leur disposition moins de ressources financières. Leur capacité moindre à attirer et à retenir un personnel éducateur formé et expérimenté serait à l'origine des écarts constatés au chapitre de la qualité. Les propos de certaines associations et les propositions qu'elles formulent suggèrent également que le niveau d'encadrement qui prévaut dans les milieux subventionnés pourrait exercer un rôle favorable à l'égard de la qualité.

L'AGNSI mentionne qu'un nombre important d'enfants sont en attente d'une place, qu'un certain nombre de parents souhaitent accéder à une place subventionnée, que les GNS n'opèrent souvent qu'à un taux d'occupation partiel et que la conversion se présente alors comme une solution favorable à une meilleure réponse vis-à-vis les préférences des familles et la réponse à leurs besoins, aussi bien qu'à la rentabilisation des GNS.

Il est souligné par l'AQCPE que les parents vont généralement opter pour un milieu à contribution réduite, comme le sont les CPE et les GS, ou qu'ils vont privilégier le milieu familial. Ainsi, certaines GNS sont aux prises avec une clientèle moins stable, une clientèle qui ne les choisit pas en premier lieu et une clientèle qui a recours à leurs services seulement sur une base temporaire. De l'avis de l'AGPQ, la situation financière de certaines GNS pourrait expliquer le souhait de celles-ci à entreprendre une conversion.

Selon la CGPNSQ, en étant converties, les GNS seront mieux outillées pour répondre aux besoins des familles et assurer la qualité exigée par le Ministère en matière de SGEE. À ce sujet, le RGPD estime qu'on ne peut en ce moment comparer la performance des différents types de services de garde entre eux, car leur mode de financement n'est pas le même.

Par ailleurs, il ressort de ces observations qu'il existe des différences essentielles entre l'offre dans les différentes régions et qu'il conviendrait de les traiter différemment. Selon l'UGNSQ, la région métropolitaine de Montréal présente, comparativement aux autres endroits, une proportion plus élevée de GNS que d'installations subventionnées et un pourcentage de places par habitant également supérieur.

La position à l'égard de la conversion

L'ensemble des associations nationales se positionnent en faveur de la conversion des GNS ou des places non subventionnées en places subventionnées. Toutefois, en ce qui concerne l'étendue de l'opération, elles ne logent pas nécessairement à la même enseigne.

- L'AGNSI estime que l'ensemble du réseau doit être converti à la nuance près qu'un mécanisme doit être prévu pour les organisations qui pourraient souhaiter conserver leur statut d'entreprise privée non subventionnée.
- L'AGPQ considère pour sa part que la conversion ne devrait être permise que pour les GNS démontrant une qualité de services éducatifs suffisante ou satisfaisante. Une participation à un processus d'accompagnement visant un rehaussement de la qualité des services rendus pourrait être en conséquence une exigence préalable à la conversion de certaines GNS.
- L'AQCPE souhaite quant à elle que la conversion donne préférentiellement lieu à la création de CPE, estimant que seul ce modèle se démarque sur le plan de la qualité des services offerts.

La CGPNSQ et l'UGNSQ pour leur part voient dans la conversion un élément favorable à la survie du réseau et, à ce sujet, la CGPNSQ estime nécessaire de la part du Ministère de définir clairement les problématiques sous-jacentes et de s'outiller d'un plan triennal pour la mise en place de la conversion. Ce plan devrait présenter les priorités, préciser des objectifs opérationnels clairs et prévoir des mesures de performance assorties.

La vision de l'AGNSI, à titre d'exemple, est une séquence d'actions en trois étapes : une déclaration au plus tard le 31 août 2022 pour les GNS qui souhaitent procéder à une conversion, une proposition et une validation du processus de conversion pour le 31 décembre 2022 et le déclenchement des conversions, accompagnées du Ministère, dès janvier 2023.

Concernant la position des associations sur la conversion, deux principaux besoins ont été plus particulièrement exprimés pour pouvoir apprécier la valeur de l'occasion offerte de s'engager dans un processus de conversion :

- celui d'en savoir davantage sur les exigences et les conditions prévues par le gouvernement;
- celui de disposer d'un plan détaillé de la manière dont le Ministère entend organiser le changement (étendue de la conversion, échéances, mesures d'accompagnement, financement associé, etc.).

La séquence de conversion ou le nombre de places converties par année

En ce qui a trait à la séquence de conversion, les associations préconisent un changement échelonné sur deux ou trois années, c'est-à-dire une mise en œuvre devant s'achever d'ici la fin de 2024 ou d'ici mars 2025.

Les critères proposés pour encadrer la conversion et l'implication des comités consultatifs

Parmi les critères de sélection ou de priorisation des projets de conversion mentionnés par les associations se trouvent :

1 Le besoin de places sur le territoire

L'AGPQ est d'avis que la conversion doit être effectuée dans les territoires où il y a un besoin réel de places en garderie. Quant à l'AQCPE, comme elle préconise une conversion des GNS en CPE, elle propose d'encourager les projets de conversion en CPE et de prioriser pour la conversion les secteurs où il y a un écart important entre le nombre de places en GNS et GS comparativement au nombre de places en CPE.

2 L'état des lieux des GNS

L'AGPQ propose également de développer une connaissance suffisante de l'état des lieux avant d'autoriser tout projet de conversion : environnement physique, cuisine, vestiaire, cour extérieure, etc. À cette fin, l'association préconise de rendre accessibles des outils, tel un rapport d'évaluation, et de former les membres des comités d'évaluation afin que les critères de conversion soient appréciés uniformément à travers les régions. À son avis, les comités consultatifs doivent être impliqués dans l'évaluation des projets.

3 L'ancienneté des GNS

La CGPNSQ estime qu'il faut prioriser les garderies les plus anciennes dans chaque région. Elle propose de ne pas pénaliser les GNS en activité depuis plusieurs années au détriment de GNS localisées dans une région pouvant afficher un déficit de places.

4 La qualité des services

Le RGPOQ positionne la qualité des projets comme un critère essentiel pour encadrer la conversion et propose qu'un accompagnement puisse être fourni lorsque la qualité ne serait pas à la hauteur visée. Les formules d'accompagnement pourraient alors être multiples : formation, ateliers, embauche de consultants ou exigence d'évaluation assortie à la préparation d'un plan d'action, à titre d'exemple.

L'AQCPE suggère de poser des exigences de qualité et de rendre le respect de ces exigences préalable à l'admissibilité des GNS. Elle est d'avis que pour obtenir l'approbation d'effectuer une conversion de ses places, la GNS doit démontrer un seuil de qualité acceptable. Elle maintiendrait le respect des critères actuels en matière de pertinence et de faisabilité, mais établirait des sous-critères pour la qualité du projet étant donné que le milieu est déjà opérationnel (avis d'architectes, résultats des inspections, états financiers). Comme l'AGPQ, elle préconise une analyse par les comités consultatifs. Toute demande de transfert de permis devrait être analysée sur les mêmes bases qu'une première demande de permis.

L'implication des CCO comme acteurs dans l'analyse des projets ne fait pas l'objet d'un positionnement unanime. La CGPNSQ estime que leur appréciation pourrait ne pas toujours être parfaitement objective.

Par ailleurs, même lorsqu'une conversion de l'ensemble des GNS est souhaitée complète, il est proposé de développer néanmoins une connaissance suffisante de l'état des lieux avant d'autoriser un projet de conversion : environnement physique, cuisine, vestiaire, cour extérieure, etc.

Les recommandations à l'intention du Ministère

À l'égard de la conversion de places, les associations nationales de services de garde ont formulé différentes recommandations comme membres actifs du SCC. Celles relatives spécifiquement aux questions de conversion sont résumées dans les paragraphes qui suivent. Leurs recommandations à l'attention du Ministère peuvent également être consultées sous leur forme détaillée dans le tableau présenté à l'annexe 8.

Concernant la portée et la durée de l'exercice :

- Viser de convertir l'ensemble des GNS, mais en réservant un droit de refus à celles qui souhaiteraient ne pas convertir leurs places;
- Limiter la période pour effectuer la conversion de places à quelques années au plus (AGNSI);
- Communiquer l'objectif de mettre en place un réseau de CPE majoritairement, convertir les GNS en CPE et mener un projet pilote sur la conversion de GNS en CPE de sorte à pouvoir comparer l'effet des deux types de conversion sur la qualité des services rendus (AQCPE).

En matière de soutien :

- Améliorer l'accompagnement des GNS en processus de conversion, prévoir notamment une formation sur les règles budgétaires applicables, en collaboration avec les associations, notamment l'AGNSI (AGNSI, CGPNSQ);
- Faire de la qualité des services rendus par les GNS une priorité (CGPNSQ);
- Rendre disponibles les programmes d'activités et leurs révisions pour les évaluations de renouvellement de permis (CGPNSQ);
- Instaurer, à titre de programme transitoire, une mesure gouvernementale visant à rehausser la qualité des services dans les milieux de garde non subventionnés (UGNSPQ).

En matière de partenariat :

- Établir les critères d'analyse des projets par l'intermédiaire des comités consultatifs (AQCPE);
- Impliquer les parties prenantes dans le processus de décision relatif aux projets de conversion (CGPNSQ);
- Élaborer, en collaboration avec les partenaires, une feuille de route évolutive présentant les plans et la stratégie économique du Ministère visant à répondre aux besoins des GNS et des familles et à soutenir le modèle économique et éducatif des services de garde (CGPNSQ);
- Fournir des solutions et des services spécifiques aux partenaires;
- Mettre en place des mesures de sécurité pour assurer la protection de notre réseau avec les partenaires (CGPNSQ).

En matière de critères d'appréciation des projets :

- Soutenir la conversion des GNS localisées dans des territoires en surplus et désireuses de s'installer en tant que GS dans un territoire en déficit (AGNSI);
- Tenir compte des exigences de qualité dans l'appréciation des projets de conversion. En faire un critère d'admissibilité (AQCPE);
- Accorder la possibilité de convertir des places en tenant compte des GNS déjà présentes dans les territoires où il y a une demande de places ou à proximité de ces territoires (RGPQ);
- Prioriser les secteurs où il y a un écart important entre le nombre de places en GNS et GS, comparativement au nombre de places en CPE (dans le cas des conversions en CPE) (AQCPE);
- Conserver les critères actuels en matière de faisabilité et de pertinence, mais ajouter des sous-critères pour la qualité du projet (avis sur la qualité de l'infrastructure, états financiers, etc.) (AQCPE);
- Considérer les manquements aux inspections au cours des dernières années (AQCPE).

En matière de suivis :

- Mesurer la qualité du service éducatif offert par la GNS dans les deux premières années de la conversion (CGPNSQ);
- Évaluer les résultats du projet pilote, notamment eu égard à l'accessibilité et à la qualité des services (AQCPE).

CONCLUSION

Au terme de la mise en œuvre en deux phases de 51 projets de conversion ayant donné lieu à 3 549 nouvelles places subventionnées, les principales observations et conclusions pouvant être tirées du projet amorcé en 2020 par le Ministère sont les suivantes :

- En matière de **réponse à l'invitation** lancée par le Ministère, les GNS ont répondu favorablement à chacune des deux invitations du Ministère sous la forme d'un appel de projets sur certains territoires ciblés. Un volume intéressant de dossiers a été soumis au Ministère par les GNS (506 propositions) d'un nombre restreint de territoires, la plupart admissibles (92 %) et pouvant être analysés;
- En matière de **qualité de candidatures**, celle-ci s'est révélée variable, suggérant de la part des demandeurs des capacités tout aussi variables de déposer une proposition articulée. Il ressort également un besoin pour le Ministère de raffiner les outils qu'il met à la disposition des GNS pour les soutenir dans leurs démarches et ainsi contribuer à améliorer la qualité globale des propositions soumises. Cela dit, interrogés sur leur expérience de conversion, les GNS qui ont participé au projet ont déclaré avoir reçu les informations nécessaires pour déposer une demande de conversion dans une proportion de 92 %, soit la proportion de répondants s'étant déclarés totalement d'accord et d'accord avec la proposition;
- En ce qui concerne le **déroulement des conversions**, les 51 GNS dont le projet a été retenu ont généralement trouvé l'exercice complexe, bien que faisable (52 %), de même que long et laborieux (13 %). Une proportion de 35 % des GNS a toutefois trouvé leur expérience simple et efficace. Certains facteurs de succès ont possiblement pu faciliter le déroulement de la conversion, dont le fait de déjà posséder une GS ou le fait de recourir aux services d'un comptable expérimenté dans ce domaine.

Des GNS ayant éprouvé des **difficultés** avec certaines étapes du processus ont exprimé un besoin d'être mieux outillées et soutenues, notamment relativement aux aspects financiers, dans la préparation des tableaux d'occupation prévisionnelle et dans l'utilisation des systèmes à utiliser. Ces besoins ont par ailleurs été confirmés par les conseillers du Ministère en soutien à l'exercice. Les GNS ont dit être d'accord ou totalement d'accord à hauteur de 70 ou 72 % avec le fait :

- d'avoir eu les informations nécessaires afin de faire un choix éclairé sur la conversion;
- d'avoir une connaissance suffisante du modèle de financement des GS;
- d'avoir une connaissance suffisante de la reddition de comptes exigée aux GS.

En outre, toujours concernant le soutien offert par le Ministère, seulement 52 % des GNS ont déclaré s'être senties immédiatement accompagnées pour procéder à la conversion de leurs places. Quant aux raisons mentionnées, la plupart concernaient l'information (34 %), considérée insuffisante ou décousue, ou encore insuffisamment détaillée et claire. En second lieu (19 % des commentaires), elles portaient sur la disponibilité et la réactivité des conseillers : délais de retour d'information, suivis, etc.

- Les **résultats de la conversion** sont déjà apparents pour les GNS converties :
 - En considérant les 45 GNS qui ont répondu, le taux d'occupation moyen serait passé de 83 % à 95 % avec la conversion. Toutefois, en considérant seulement les 23 GNS dont le taux d'occupation n'était pas déjà à 100 %, le taux d'occupation moyen est passé de 66 % à 90 % avec la conversion :
 - 72 % des GNS ont dit avoir noté une augmentation du nombre d'enfants sur leur liste d'attente;
 - 46 % ont constaté une diminution du taux de roulement des enfants;
 - 67 % ont observé une meilleure attraction et plus grande rétention du personnel depuis la conversion.

Sur ce dernier point, 83 % des GNS avaient, au moment de leur consultation, ajusté la rémunération de leur personnel à la suite de la conversion de leurs places.

Enfin, le coût des services n'est plus une raison de quitter le service de garde.

- Interrogées sur leur **appréciation générale** à l'égard de leur expérience, les GNS se sont dites satisfaites ou très satisfaites de la conversion de leurs places (89 %). Questionnées sur les éléments qui pourraient faciliter le processus de conversion, elles ont mentionné :
 - Une amélioration des informations et des outils (21 % des mentions);
 - Une amélioration de l'accompagnement : identifier les ressources du Ministère et faire connaître leurs rôles et responsabilités, rendre disponible une personne qui pourrait parrainer ou marrainer les GNS qui amorcent une conversion, améliorer la réactivité des conseillers, faire de la formation ou une démonstration sur Teams sur la manière de se connecter notamment, et fournir un accompagnement aux personnes désireuses de déposer une demande.

Bien que les **associations nationales de services de garde** se soient peu manifestées en accompagnement des 51 GNS converties dans le cadre du projet pilote, elles encouragent la conversion et proposent de jouer un rôle plus présent dans l'éventualité d'une future initiative de conversion, notamment dans l'établissement des critères d'appréciation des projets ou encore dans l'accompagnement des GNS. Les critères qu'elles proposent dans les documents qu'elles ont produits dans le cadre des travaux du sous-comité conversion sont, de manière générale, cohérents avec ceux appliqués déjà par le Ministère. Leurs propos dénotent toutefois une préoccupation particulière à l'égard de la qualité des services rendus par les GNS dans la perspective d'une conversion à grande échelle. Plus d'une suggère la mise en place d'initiatives visant à améliorer celle-ci préalablement à une conversion, ou à garantir celle-ci en en faisant un critère d'admissibilité.

Enfin, les associations encouragent le Ministère à se doter d'un plan d'action, d'un plan stratégique ou d'une feuille de route, notamment pour pouvoir apprécier la valeur de l'occasion offerte aux GNS de s'engager dans un processus de conversion.

RECOMMANDATIONS

QUANT AUX SUITES À DONNER

Dans sa campagne électorale, la CAQ prenait l'engagement de convertir, au cours des cinq prochaines années, les places des garderies non subventionnées en places subventionnées. Son objectif est de faire en sorte que chaque enfant puisse avoir accès à une place à contribution réduite dans le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance. Le projet pilote permet de confirmer le réalisme d'une telle entreprise et l'intérêt qu'elle représente, de même que d'établir certaines priorités d'action.

Conformément à cet engagement et à la lumière des résultats présentés dans ce bilan, les principales conditions à mettre en place pour un éventuel exercice de conversion à large portée seraient les suivantes :

- Doter le Ministère d'une feuille de route permettant, d'une part, de guider ses équipes de travail et, d'autre part, de renseigner les GNS et leurs associations sur les intentions du gouvernement en matière de conversion de places. Ce plan précisera, préférablement, les objectifs à atteindre, les indicateurs de suivi et de performance à suivre, et les cibles afférentes en matière de nombre de places à convertir, de délai, de pourcentage de places subventionnées par région ou territoire, etc.;
- Améliorer les outils et les systèmes du Ministère (guide, documents, portail, etc.) en prenant appui sur les renseignements tirés de la collecte d'information auprès des GNS ayant participé au projet pilote et auprès des conseillers qui ont soutenu l'exercice;
- Raffiner les critères d'appréciation des projets et mieux les analyser pour effectuer une appréciation plus uniforme de la valeur des projets;
- Impliquer les associations nationales dans la validation des critères d'appréciation des projets, l'élaboration des mesures visant un rehaussement de la qualité des services de garde éducatifs à l'enfance et l'accompagnement de leurs membres;
- Au moment des appels de projets, améliorer l'accompagnement assuré auprès des GNS par les conseillers du Ministère, notamment leur réactivité.



ANNEXES

Annexe 1

Extrait des engagements de la Coalition Avenir Québec : Les services de garde éducatifs de qualité, c'est une priorité (volet éducation) (19 août 2022)

La CAQ s'engage à ce que chaque enfant ait accès à une place à contribution réduite en convertissant les places actuellement dans le réseau des garderies privées non subventionnées.

Cet engagement représente un investissement de 1,4 milliard de dollars sur cinq ans.

Le ministre de la Famille, Mathieu Lacombe, accompagné de la vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, Geneviève Guilbault, a annoncé qu'un prochain gouvernement de la Coalition Avenir Québec convertira, au cours des cinq prochaines années, les places des garderies non subventionnées en places subventionnées. Ainsi, chaque enfant aura accès à une place à contribution réduite. Cet engagement, attendu depuis près de 25 ans, assurera une équité entre tous les parents du Québec et leur donnera un répit financier.

Cet important engagement de la Coalition Avenir Québec s'inscrit dans le « Grand chantier pour les familles » lancé en 2021 et visant à compléter et à améliorer le réseau des services de garde éducatifs à l'enfance. En effet, le « Grand chantier pour les familles », déjà doté d'un budget de 5,8 milliards de dollars, va permettre de créer 37 000 places subventionnées additionnelles dans le réseau. **L'amélioration de la qualité fera partie du processus de conversion et celui-ci sera ouvert, au choix des propriétaires, à la conversion en garderie subventionnée ou en CPE.** L'ensemble de ces actions permettra à toutes les familles du Québec d'avoir accès à un réseau de services de garde abordable et de qualité.

Source : COALITION AVENIR QUÉBEC (2022). *Les services de garde éducatifs de qualité, c'est une priorité* (<https://coalitionavenirquebec.org/fr/blog/2022/08/19/le-services-de-garde-educatifs-de-qualite-cest-une-priorite/>).

Annexe 2

Territoires de bureau coordonnateur visés par la phase 1 du projet pilote de conversion

Région administrative.	TBC	Pourcentage de places subventionnées projeté ¹	Pourcentage de places subventionnées 2024 ² (%)	Points de pourcentage d'amélioration (%) ³		Pourcentage de places subventionnées 2025 ⁴	Nombre d e places converties	Nombre d e places projeté 2024	Pourcentage de places converties ³ (%)	Nom du TBC
3	308	57,6	62,0	4,4		66,1	107	3 288	3,3	Ville de Québec – Arrondissement Les Rivières (ancienne ville de Vanier et quartiers Duberger, Les Saules, Lebourgneuf et Neufchâtel, sauf secteur nord-ouest du quartier Neufchâtel)
3	310	66,9	69,9	3,0		71,9	98	3 200	3,1	Ville de Québec – Arrondissement Sainte-Foy–Sillery (anciennes villes de Sillery et de Sainte-Foy, sauf parties Champigny, Chauveau et Les Sources)
6	602	62,3	67,4	5,1		68,7	80	4 229	1,9	Île de Montréal – CSSS de l'Ouest-de-l'Île (B) (CLSC Pierrefonds – Territoire Pierrefonds)
6	605	64,7	67,8	3,1		67,7	80	4 983	1,6	Île de Montréal – CSSS Cavendish (CLSC Côte-Saint-Luc et CLSC Notre-Dame-de-Grâce–Montréal-Ouest)
6	606	66,5	70,6	4,1		73,4	80	4 148	1,9	Île de Montréal – CSSS de la Montagne (A) (CLSC Métro et CLSC Côte-des-Neiges – Territoire Snowdon)
6	609	63,9	66,8	2,9		70,4	70	2 700	2,6	Île de Montréal – CSSS Bordeaux–Cartierville–Saint-Laurent (A) (CLSC Bordeaux-Cartierville)
6	610	55,4	56,9	1,5		58,3	73	5 399	1,4	Île de Montréal – CSSS Bordeaux–Cartierville–Saint-Laurent (B) (CLSC Saint-Laurent)
6	611	52	55,3	3,3		55,5	160	4 526	3,5	Île de Montréal – CSSS Ahuntsic et Montréal-Nord (A) (CLSC Ahuntsic)
6	613	58,3	58,7	0,4		59,1	56	5 572	1,0	Île de Montréal – CSSS du Cœur-de-l'Île (CLSC Villeray, CLSC La Petite-Patrie)
6	615	64,1	65,1	1,0		65,3	53	3 761	1,4	Île de Montréal – CSSS de Saint-Léonard et Saint-Michel (A) (CLSC Saint-Léonard)
6	616	58,3	63,9	5,6		64,7	80	3 411	2,3	Île de Montréal – CSSS de Saint-Léonard et Saint-Michel (B) (CLSC Saint-Michel)
6	617	61,6	62,9	1,3		63	66	3 266	2,0	Île de Montréal – CSSS Lucille-Teasdale (A) (CLSC Hochelaga-Maisonneuve et CLSC Mercier-Ouest)
6	618	58,3	59,1	0,8		60	77	3 806	2,0	Île de Montréal – CSSS Lucille-Teasdale (B) (CLSC Rosemont)
7	709	60,1	61,4	1,3		64,8	80	2 905	2,8	Ville de Gatineau (ancienne ville d'Aylmer)
13	1301	66,2	68,5	2,3		68,6	78	2 428	3,2	Ville de Laval – Secteur d'aménagement municipal 1 (Duvernay, Saint-Vincent-de-Paul et Saint-François)
13	1302	60,4	62,9	2,5		63,5	80	3 186	2,5	Ville de Laval – Secteur d'aménagement municipal 2 (Laval-des-Rapides, Pont-Viau et Renaud)
13	1303	57,2	60,7	3,5		61	129	3 892	3,3	Ville de Laval – Secteur d'aménagement municipal 3 (Chomedey)
16	1622	63,2	70,6	7,4		70,3	160	2 994	5,3	Ville de Longueuil – CLSC Longueuil-Ouest
16	1625	56,6	59,5	2,9		60,9	160	4 829	3,3	Villes de Brossard, de Saint-Lambert et de Longueuil (arrondissement Greenfield Park et ancienne municipalité de LeMoyne)

Notes : 1 Pourcentage de places subventionnées projeté, sans projet de conversion de places. Valeur calculée au moment d'effectuer la sélection des TBC en novembre 2020.

2 Pourcentage de places subventionnées projeté en 2024, selon les données du modèle d'estimation du 31 décembre 2021, ajusté pour l'offre au 30 avril 2022.

3 Écart, en points de pourcentage, du pourcentage de places subventionnées projeté sur le territoire, avant et après la conversion.

4 Pourcentage de places converties par rapport à l'offre projetée 2025, estimée selon le modèle d'estimation au 31 octobre 2022.

Annexe 3

Territoires de bureau coordonnateur visés par la phase 2 du projet pilote de conversion

Région administrative	TBC retenus en 2020 – Avec projets de conversion de places et sans projet de conversion (cases grisées) ¹	Pourcentage de places subventionnées 2020 ² (%)	Pourcentage de places subventionnées projeté 2024 ³ (%)	Pourcentage de places subventionnées projeté 2025 ⁴	Écart, en points de pourcentage, avant et après conversion (2025-2024) ⁵	Offre de places projetées dans les TBC retenus 2025 ⁶	Nombre de places converties au 31 octobre 2022 ⁷	Pourcentage de places converties sur le TBC ⁸	Nom du TBC
03	304	73,0	77,1	79,9	2,8	-	-	-	MRC de Portneuf
	306	72,0	71,9	77,4	5,5	1 678	80	4,8	Ville de Québec – Arrondissement La Cité-Limoilou (secteur Limoilou)
	307	69,0	72,1	75,5	3,4	2 245	80	3,6	Ville de Québec – Arrondissement La Cité-Limoilou (secteur La Cité, Haute-Ville et Basse-Ville)
	309	73,0	78,4	80,1	1,7	-	-	-	Ville de Québec – Arrondissement La Haute-Saint-Charles (anciennes villes de Lac-Saint-Charles, de Loretteville, de Saint-Émile, le secteur nord-ouest du quartier Neufchâtel de Québec et Wendake)
	313	74,0	74,1	77	2,9	3 092	77	2,5	Ville de Québec – Arrondissement Beauport
	314	69,0	73,6	75,5	1,9	3 228	62	1,9	Ville de Québec – Arrondissement Charlesbourg
06	601	73,0	72,1	73,8	1,7	3 658	62	1,7	Île de Montréal – CSSS de l'Ouest de l'Île (A) (CLSC Lac-Saint-Louis et CLSC Pierrefonds – Territoire Dollard-des-Ormeaux)
	603	74,0	73,4	75,3	1,9	5 402	80	1,5	Île de Montréal – CSSS Dorval-Lachine-Lasalle (CLSC Lachine et CLSC LaSalle)
	604	68,0	68,6	69,5	0,9	6 440	74	1,1	Île de Montréal – CSSS du Sud-Ouest – Verdun (CLSC Saint-Henri, CLSC Verdun, CLSC Côte-Saint-Paul et CLSC Pointe-Saint-Charles)
	607	84,0	84,6	84,3	-0,3	6 068	68	1,1	Île de Montréal – CSSS de la Montagne (B) (CLSC Côte-des-Neiges – Territoires Côte-des-Neiges et Mont-Royal, CLSC Parc-Extension)
	612	73,0	72,7	74,5	1,8	3 877	32	0,8	Île de Montréal – CSSS Ahuntsic et Montréal-Nord (B) (CLSC Montréal-Nord)
	614	74,0	76,1	77,7	1,6	6 546	66	1,0	Île de Montréal – CSSS Jeanne-Mance (CLSC Montréal Centre-Sud, CLSC Montréal Centre-Ville, CLSC du Plateau-Mont-Royal et CLSC Saint-Louis-du-Parc)
	619	73,0	77,3	76,9	-0,4	-	-	-	Île de Montréal – CSSS de la Pointe-de-l'Île (A) (CLSC Rivière-des-Prairies et CLSC Mercier-Est/Anjou – Territoire Anjou)
	620	73,0	75,8	79,2	3,4	3 763	32	0,9	Île de Montréal – CSSS de la Pointe-de-l'Île (B) (CLSC Mercier-Est/Anjou – Territoire Mercier-Est et CLSC Pointe-aux-Trembles)
07	705	71,0	70,9	73,9	3,0	3 436	57	1,7	Ville de Gatineau (ancienne ville de Hull)
	707	73,0	76,5	76,3	-0,2				Ville de Gatineau (ancienne ville de Gatineau secteur sud – J8T et J8P)
12	1204	71,0	72,2	72,4	0,2	2 067	36	1,7	Ville de Lévis – Arrondissement Desjardins
	1205	75,0	76,5	78,5	2,0	-	-	-	Ville de Lévis – Arrondissement Les Chutes-de-la-Chaudière-Ouest
	1206	75,0	75,5	79,7	4,2	2 139	72	3,4	Ville de Lévis – Arrondissement Les Chutes-de-la-Chaudière-Est
13	1304	72,0	71,5	74,9	3,4	2 843	70	2,5	Ville de Laval – Secteur d'aménagement municipal 4 (Laval-Ouest, Sainte-Dorothée, Laval-sur-le-Lac, Îles Laval et Fabreville-Ouest)
	1305	72,0	72,9	75,8	2,9	2 898	80	2,8	Ville de Laval – Secteur d'aménagement municipal 5 (Sainte-Rose et Fabreville-Est)
	1306	73,0	73,3	76,5	3,2	2 535	80	3,2	Ville de Laval – Secteur d'aménagement municipal 6 (Vimont et Auteuil)

Annexe 3

Territoires de bureau coordonnateur visés par la phase 2 du projet pilote de conversion (suite)

Région administrative	TBC retenus en 2020 – Avec projets de conversion de places et sans projet de conversion (cases grisées) ¹	Pourcentage de places subventionnées 2020 ² (%)	Pourcentage de places subventionnées projeté 2024 ³ (%)	Pourcentage de places subventionnées projeté 2025 ⁴	Écart, en points de pourcentage, avant et après conversion (2025-2024) ⁵	Offre de places projetées dans les TBC retenus 2025 ⁶	Nombre de places converties au 31 octobre 2022 ⁷	Pourcentage de places converties sur le TBC ⁸	Nom du TBC
15	1501	75,0	76,0	77,8	1,8	3 949	80	2,0	MRC de Deux-Montagnes
	1503	74,0	74,6	77,8	3,2	3 199	75	2,3	MRC de Thérèse-De Blainville (B) (villes de Sainte-Anne-des-Plaines, de Boisbriand, de Lorraine, de Rosemère et de Boisd-Filion)
	1505	72,0	74,0	78	4,0	1 863	80	4,3	MRC de La Rivière-du-Nord (B) – Villes de Prévost, de Saint-Colomban, de Sainte-Sophie et de Saint-Hippolyte
	1506	69,0	67,6	71,4	3,8	3 036	77	2,5	Ville de Mirabel
	1508 ⁹	67,0	73,0	72,8	-0,2	-	-	-	MRC Les Pays-d'en-Haut
16	1604	75,0	76,9	78,2	1,3	-	-	-	MRC du Haut-Richelieu (A) – Anciennes villes de Saint-Luc et de L'Acadie
	1607	74,0	75,2	78,3	3,1	2 916	80	2,7	MRC de Roussillon (A) – Villes de Châteauguay, de Léry, de Mercier et de Saint-Isidore
	1608	70,0	71,1	72,6	1,5	4 802	64	1,3	MRC de Roussillon (B) – Villes de Saint-Constant, de Candiac, de Delson, de La Prairie, de Saint-Philippe, de Saint-Mathieu et de Sainte-Catherine
	1610	74,0	72,6	76	3,4	3 720	75	2,0	MRC de Vaudreuil-Soulanges (A) – Secteur Vaudreuil
	1617	73,0	76,6	75	-1,6	-	-	-	MRC de La Vallée-du-Richelieu (A) (villes de Chambly, de Carignan et de Saint-Basile-le-Grand)
	1618	73,0	73,8	75,1	1,3	2 996	65	2,2	MRC de La Vallée-du-Richelieu (B) (sauf villes de Chambly, de Carignan et de Saint-Basile-le-Grand)
	1623	68,0	69,0	70,5	1,5	4 271	78	1,8	Ville de Longueuil – Arrondissement Saint-Hubert
	1624	70,0	78,2	75,8	-2,4	-	-	-	Ville de Saint-Bruno-de-Montarville – Ville de Boucherville

- Notes :
- 1 Les TBC dans les cases grisées sont des TBC sélectionnés initialement sur la base de leur pourcentage faible de places subventionnées. Toutefois, ils ne se sont vu accorder aucune autorisation en raison de la portée de la phase 2 limitée à quelque 1750 places. Ces TBC n'ont donc accueilli aucun projet de conversion.
 - 2 Le pourcentage de places subventionnées établi en 2020 correspond au pourcentage de places subventionnées projeté sans conversion, calculé au moment d'établir les territoires à retenir pour le projet de conversion en novembre 2020.
 - 3 Pourcentage de places subventionnées 2024 correspond au pourcentage de places subventionnées projeté, recalculé au moment d'analyser, au printemps 2022, les projets de la phase 2 et de formuler les recommandations à l'intention du ministre de la Famille.
 - 4 Le pourcentage de places subventionnées projeté 2025 correspond au pourcentage de places subventionnées projeté en 2025, calculé à l'aide du modèle d'estimation au 31 octobre 2022.
 - 5 Écart, en points de pourcentage, du pourcentage de places subventionnées projeté sur le territoire, avant et après la conversion.
 - 6 Offre de places projetée dans les TBC retenus : valeur projetée selon le modèle au 31 octobre 2025.
 - 7 Nombre de places converties au 31 octobre 2022 par territoire.
 - 8 Pourcentage de places converties sur le TBC (en pourcentage de l'offre projetée selon le modèle au 31 octobre 2022).
 - 9 Aucun projet de conversion n'a été déposé pour le TBC 1508.
 - 10 Bien qu'il présente un pourcentage de places subventionnées supérieur à la moyenne québécoise, le territoire 607 : Île Montréal – CSSS Montagne (B) (CLSC Côte-des-Neiges – Territoires Côte-des-Neiges et Mont-Royal, Parc-Extension), a été inclus pour donner suite à une recommandation du Vérificateur général du Québec. Il s'agit d'une mesure exceptionnelle justifiée par la présence d'un territoire fortement défavorisé dans Montréal, celui de Parc-Extension.

Annexe 4

Projets retenus à la suite de l'appel de projets ciblé 2020 pour la conversion de places non subventionnées pour la phase 1 du projet

Région administrative	TBC	Nom de l'entreprise	Municipalité	Nombre de places	Date de réalisation
03 Capitale-Nationale	308	9247-8437 QUÉBEC INC. (GARDERIE LES PETITS RATONS)	Ville de Québec – Arrondissement Les Rivières	52	2021-11-01
	308	9166-5232 QUÉBEC INC. (GARDERIE ÉDUCATIVE LES RAYONS DE SOLEIL)	Ville de Québec – Arrondissement Les Rivières	55	2021-12-01
	310	DES AMOURS DE BOUT'CHOU INC.	Ville de Québec – Arrondissement Sainte-Foy–Sillery	62	2021-10-01
	310	GARDERIE DES PETITS GOUVERNEURS INC.	Ville de Québec – Arrondissement Sainte-Foy–Sillery	36	2021-10-25
06 Montréal	602	COLLÈGE SAINT-MARC (GARDERIE DE LA SAINTE FAMILLE)	Île de Montréal – CSSS de l'Ouest-de-l'Île (B) (CLSC Pierrefonds – Territoire Pierrefonds)	80	2021-12-27
	605	GARDERIE SÉSAME INC.	Île de Montréal – CSSS Cavendish (CLSC Côte-Saint-Luc et CLSC Notre-Dame-de-Grâce/Montréal-Ouest)	80	2021-11-17
	606	9213-0095 QUÉBEC INC. (LA GARDERIE LE NID DE NAMUR)	Île de Montréal – CSSS de la Montagne (A) (CLSC Métro et CLSC Côte-des-Neiges – Territoire Snowdon)	80	2021-11-16
	609	CENTRE ÉDUCATIF MAIN DANS LA MAIN INC.	Île de Montréal – CSSS Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent (A) (CLSC Bordeaux-Cartierville)	70	2021-11-08
	610	9215-1604 QUÉBEC INC. (GARDERIE LA PETITE MAISON ROUGE)	Île de Montréal – CSSS Bordeaux-Cartierville-Saint-Laurent (B) (CLSC Saint-Laurent)	73	2021-11-08
	611	9246-3447 QUÉBEC INC. (GARDERIE ÉDUCATIVE AHUNTSIC)	Île de Montréal – CSSS Ahuntsic et Montréal-Nord (A) (CLSC Ahuntsic)	80	2021-11-08
	611	9214-3346 QUÉBEC INC. (GARDERIE COIN D'OISEAUX)	Île de Montréal – CSSS Ahuntsic et Montréal-Nord (A) (CLSC Ahuntsic)	80	2021-11-08
	613	9245-3224 QUÉBEC INC. (GARDERIE ÉDUCATIVE LES RAYONS DU SOLEIL)	Île de Montréal – CSSS du Cœur-de-l'Île (CLSC Villeray, CLSC La Petite-Patrie)	56	2021-11-16
	615	GARDERIE ÉDUCATIVE AU PARADIS DES PETITS INC.	Île de Montréal – CSSS de Saint-Léonard et Saint-Michel (A) (CLSC Saint-Léonard)	53	2021-11-08
	616	LE GROUPE AABI & FILS INC. (GARDERIE ÉDUCATIVE AU PARADIS DES PETITS INC.)	Île de Montréal – CSSS de Saint-Léonard et Saint-Michel (B) (CLSC Saint-Michel)	80	2021-11-08
06 (suite)	617	9257-7170 QUÉBEC INC. (GARDERIE ENFANTS CITOYENS DU MONDE)	Île de Montréal – CSSS Lucille-Teasdale (A) (CLSC Hochelaga-Maisonneuve et CLSC Mercier-Ouest)	66	2021-11-08
Montréal	618	9217-6403 QUÉBEC INC. (GARDERIE ÉDUCATIVE LA GRANDE OURSE)	Île de Montréal – CSSS Lucille-Teasdale (B) (CLSC Rosemont)	77	2021-11-15

Annexe 4 (suite)

Projets retenus à la suite de l'appel de projets ciblé 2020 pour la conversion de places non subventionnées pour la phase 1 du projet

Région administrative	TBC	Nom de l'entreprise	Municipalité	Nombre de places	Date de réalisation
07 Gatineau	709	9308-5470 QUÉBEC INC. (GARDERIE DE LA MARINA)	Ville de Gatineau (anc. ville d'Aylmer)	80	2021-11-17
13 Laval	1301	GARDERIE ÉDUCATIVE LA FORÊT ENCHANTÉE INC.	Ville de Laval – Sec. aménagement municipal 1 (Duvernay, St-Vincent-de- Paul, Saint-François)	78	2021-11-17
	1302	7061188 CANADA INC. (CENTRE ÉDUCATIF BABIBULLE)	Ville de Laval – Sec. aménagement municipal 2 (Laval-des-Rapides, Pont- Viau, Renaud)	80	2021-11-17
	1303	GARDERIE WILI-WILO INC.	Ville de Laval – Sec. aménagement municipal 3 (Chomedey)	69	2021-11-17
	1303	GARDERIE BILINGUE LES AMIS DE CAMÉLIA INC.	Ville de Laval – Sec. aménagement municipal 3 (Chomedey)	60	2021-11-17
16 Montérégie	1622	LA GARDERIE ÉDUCATIVE LE CLOWN SUR LA LUNE INC.	Ville de Longueuil – CLSC Longueuil- Ouest	80	2021-11-18
	1622	9251-1245 QUÉBEC INC. (GARDERIE LAURIE BRICOLE LÀ)	Ville de Longueuil – CLSC Longueuil- Ouest	80	2021-11-18
	1625	GARDERIE LES MOMENTS MAGIQUES INC.	Villes de Brossard, de Saint-Lambert et de Longueuil – Arrondissements Greenfield Park et LeMoynes	80	2021-11-18
	1625	9140-2990 QUÉBEC INC. (GARDERIE ÉDUCATIVE L'ARC-EN-CIEL)	Villes de Brossard, de Saint-Lambert et de Longueuil – Arrondissements Greenfield Park et LeMoynes	80	2021-11-18
Total de projets et de places	25			1 767	

Annexe 5

Projets retenus à la suite de l'appel de projets ciblé 2020 pour la conversion de places non subventionnées pour la phase 2 du projet pilote sur la conversion

Région administrative	TBC	Nom de l'entreprise	Municipalité	Nombre de places
03 Capitale-Nationale	306	PRÉMATERNELLE MONTESSORI ÉDUCATÔT INC.	Ville de Québec – Arrondissement Limoilou	80
	307	MINIBRAVES INC. (3005-5741)	Ville de Québec – Arrondissement de la Cité	80
	313	GARDERIE LE SOLEIL (9339-7693 QUÉBEC INC.)	Ville de Québec – Arrondissement Beauport	77
	314	GARDERIE LA MAISON BOÎTE À SURPRISE INC.	Ville de Québec – Arrondissement Charlesbourg	62
06 Montréal	601	GARDERIE LES FLOTS BLEUS INC.	Île de Montréal – CSSS de l'Ouest-de-l'Île (A) (CLSC Lac-Saint-Louis, CLSC Pierrefonds – Territoire Dollard-des-Ormeaux)	62
	603	GARDERIE MINI TRÉSORS (9276-4463 QUÉBEC INC.)	Île de Montréal – CSSS Dorval-Lachine-LaSalle (CLSC Lachine et CLSC LaSalle)	80
	604	GARDERIE LES PETITS HARVARD INC.	Île de Montréal – CSSS Sud-Ouest-Verdun	74
	607	LES TRÉSORS DU QUARTIER (9224-3153 QUÉBEC INC.)	Île de Montréal – CSSS Montagne (B)	68
	612	GARDERIE ÉDUCATIVE LES LUTINS DE LÉGER INC.	Île de Montréal – CSSS Ahuntsic et Montréal-Nord (B) (CLSC Montréal-Nord)	32
	614	LES PRÉCIEUSES GAMINERIES INC.	Île de Montréal – CSSS Jeanne-Mance	66
	620	GARDERIE ÉDUCATIVE LE TRÈS BON DÉPART (9237-3976 QUÉBEC INC.)	Île de Montréal – CSSS Pointe-de-Île (B)	32
07 Outaouais	705	GARDERIE ÉDUCATIVE LES PETITES COCCINELLES (7514476 CANADA INC.)	Ville de Gatineau (anc. ville de Hull)	57
12 Chaudière-Appalaches	1205	GARDERIE ÉCOLE D'ÉVEIL SAINT-NICOLAS (9278-9031 QUÉBEC INC.)	Ville de Lévis – Arrondissement Les Chutes-de-la-Chaudière-Ouest	36
	1206	GARDERIE LES PETITES BILINGUES – BREAKKEYVILLE (9135-7848 QUÉBEC INC.)	Ville de Lévis – Arrondissement Les Chutes-de-la-Chaudière-Est	72
13 Laval	1304	GARDERIE CROQUE NUAGE INC.	Ville de Laval – Sec. aménagement municipal 4 (Laval-Ouest, Sainte-Dorothée, Laval-sur-le-Lac, Îles-Laval, Fabreville-Ouest)	70
	1305	GARDERIE ÉDUCATIVE LES BOURGEONS DE L'AVENIR (9246-6390 QUÉBEC INC.)	Ville de Laval – Sec. aménagement municipal 5 (Sainte-Rose, Fabreville-Est)	80
	1306	GARDERIE LE JUMELLO INC.	Ville de Laval – Sec. aménagement municipal 6 (Vimont, Auteuil)	80

Annexe 5 (suite)**Projets retenus à la suite de l'appel de projets ciblé 2020 pour la conversion de places non subventionnées pour la phase 2 du projet pilote sur la conversion**

Région administrative	TBC	Nom de l'entreprise	Municipalité	Nombre de places
15 Laurentides	1501	GARDERIE LA GARGOUILLE II (LES PLACEMENTS G.R.B. INC)	MRC de Deux-Montagnes	80
	1503	GARDERIE COFFRE À JOUETS (BOIS-DES-FILION) INC.	MRC de Thérèse-de-Blainville (B)	75
	1505	GARDERIE LES PETITS SOLEILS ENCHANTÉS 2 INC.	MRC de La Rivière-du-Nord (B) – Villes de Prévost, de Saint-Colomban, de Sainte-Sophie et de Saint-Hippolyte	80
	1506	LA PETITE ÉCOLE DE ST-CANUT INC.	Ville de Mirabel	77
16 Montérégie	1607	GARDERIE GÉNIES TOUT PETITS II (9221-5185 QUÉBEC INC.)	MRC de Roussillon (A) – Villes de Châteauguay, de Léry, de Mercier et de Saint-Isidore	80
	1608	GARDERIE LES PETITS TOUCHES À TOUT DE CANDIAC (MTAT DISTRIBUTION INC.)	MRC de Roussillon (B)	64
	1610	GARDERIE MAISON ARC-EN-CIEL II (9246-9626 QUÉBEC INC.)	MRC de Vaudreuil-Soulanges (A) – Sec. Vaudreuil	75
	1618	AU PRÉSCOLAIRE MUSICAL TRILINGUE ET VERT (9247-4188 QUÉBEC INC.) ¹	MRC de La Vallée-du-Richelieu (B) (sauf villes de Chambly, de Carignan et de Saint-Basile-le-Grand)	65
	1623	ACADÉMIE MARIE-EMMANUEL	Ville de Longueuil – Arrondissement Saint-Hubert	78
Total de projets et de places	26			1 782

¹ Ajout de 6 places en juillet 2022 (de 1 776 à 1 782).

Annexe 6

Taux d'occupation et taux de couverture – Région de Montréal et autres régions à proximité de la Métropole¹

Région	TBC	Pourcentage de places occupées (en %)	Pourcentage de places occupées (en nombre)	Taux de couverture (31 décembre)	Taux de couverture projeté 2024	Taux d'offre subventionnée projetée (%)
Grand Montréal	601	61	575	101	105	70,9
	602	51	700	121	120	68,9
	603	61	855	104	108	72,7
	604	61	1 222	105	113	69,6
	605	57	912	112	111	67,6
	606	53	612	114	111	72,6
	607	62	584	112	116	82,4
	609	58	518	111	112	68,4
	610	58	1 300	117	115	58,5
	611	50	1 021	128	128	54,8
	612	72	691	104	114	73,4
	613	61	1 398	117	120	58,7
	614	53	802	109	115	77,1
	615	61	803	115	117	65,2
	616	51	620	128	135	64,0
	617	62	754	106	109	62,7
	618	60	934	114	117	59,9
	619	67	696	108	111	76,6
	620	73	679	97	101	79,1
Laval	1301	77	593	102	102,3	68,8
	1032	67	790	106	107,5	63,4
	1303	71	1 078	110	107,9	60,9
	1304	67	559	106	108,4	70,8
	1305	67	523	102	101,9	72,8
	1306	80	578	103	102,8	73,4
	1401	90	105	84	99	90,9
Lanaudière	1402	84	716	98	102	75,9
	1403	94	75	85	104	93,8
	1404	85	362	83	107	82,0
	1405	95	85	85	107	92,8
	1406	88	276	80	103	81,9
	1407	88	248	88	104	86,2
	1408	86	563	93	104	80,0
	1409	76	310	89	99	77,3
	1501	84	804	94	103	75,7
	1502	90	751	94	102	78,5

Annexe 6 (suite)

Taux d'occupation et taux de couverture – Région de Montréal et autres régions à proximité de la Métropole

Région	TBC	Taux de places occupées (en %)	Taux de places occupées (en nombre)	Taux de couverture (31 décembre)	Taux de couverture projeté 2024	Taux d'offre subventionnée projetée (%)
Laurentides	1503	82	646	93	101	75,4
	1504	83	332	83	101	86,4
	1505	96	323	74	101	74,0
	1506	89	773	87	100	68,6
	1507	s. o.	s. o.	89	106	100,0
	1508	83	266	82	99	72,3
	1509	100	28	67	104	97,7
	1510	s. o.	s. o.	83	109	100,0
	1601	s. o.	s. o.	86	111	100,0
	1602	70	206	86	103	85,8
	Montérégie	1603	s. o.	s. o.	82	102
1604		84	260	89	103	76,9
1605		86	491	85	103	83,0
1606		43	93	92	107	78,3
1607		83	570	90	109	78,1
1608		82	1 128	92	103	71,2
1609		81	35	83	105	93,7
1610		76	734	97	102	71,1
1611		78	308	91	100	85,6
1612		82	226	83	103	83,2
1615		95	168	87	102	88,0
1616		92	140	86	101	87,9
1617		89	525	84	104	76,5
1618		87	671	94	101	75,9
1619		84	193	94	106	84,8
1620	75	158	83	102	87,7	
1621	68	385	99	107	82,2	
1622	80	705	98	105	71,1	
1623	73	933	98	102	68,9	
1624	80	399	91	103	77,9	
1625	77	1 378	92	101	60,8	

¹ Un nouveau modèle d'estimation est disponible le 7 novembre 2022. Les données présentées pourraient en conséquence être légèrement différentes si ce nouveau modèle est utilisé.

² Comme les TBC ont des poids différents dans les régions, le taux de couverture moyen calculé pour une région administrative ne permet pas de déterminer si les besoins sont comblés en raison d'écarts substantiels pouvant s'observer d'un secteur à l'autre.

Annexe 7

Résultat de la consultation des 51 GNS qui ont effectué la conversion de leurs places non subventionnées en places subventionnées – Enquête téléphonique effectuée les 3, 4 et 5 octobre 2022

Q1 Quel est votre degré d'appréciation générale de la conversion de votre service de garde?	Très satisfait	Satisfait	Peu satisfait	Insatisfait
	63 %	26 %	4 %	7 %
Q2 Comment avez-vous entendu parler de la conversion?	29 GNS par un courriel personnalisé	14 GNS par le biais du site du Ministère	10 GNS à travers leur association	12 GNS pour un autre moyen
Q3 Considérez-vous avoir eu les informations nécessaires afin de faire un choix éclairé sur la conversion (obligations et engagements, règlements, reddition de comptes, calcul de la subvention, etc.)? Si non totalement d'accord, que vous manquait-il?	Totalement d'accord	D'accord	En désaccord	Totalement en désaccord
	46 %	24 %	24 %	6 %
<p>Les répondants se sont exprimés principalement sur deux principaux sujets :</p> <ul style="list-style-type: none"> les lacunes relatives à l'information qu'ils auraient aimé avoir et sur le fait qu'ils auraient aimé obtenir celle-ci plus simplement ou facilement (36 % des commentaires); la qualité de l'accompagnement offert (28 %). <p>De façon générale, les répondants auraient souhaité obtenir de l'information sur les montants à recevoir, le taux par enfants, le non-financement des coûts de loyer, les répercussions financières, les montants à charger aux parents, les échéances en plus d'obtenir un accompagnement, notamment, concernant le calcul de l'occupation, la comptabilité et la reddition de comptes.</p>				
Q4 Considérez-vous avoir une connaissance suffisante du modèle de financement des garderies subventionnées? Si non totalement d'accord, que vous manquait-il?	Totalement d'accord	D'accord	En désaccord	Totalement en désaccord
	39 %	33 %	15 %	13 %
<p>La majorité des commentaires portaient sur la suffisance de l'information (43 % des commentaires) ou le besoin de rendre celle-ci plus accessible (16 %). Certains disent avoir obtenu l'information par tâtonnement ou en ayant recours à une autre garderie, ou ils auraient aimé une information simplifiée, vulgarisée. De la formation et un accompagnement adéquat auraient été souhaités également (16 % des répondants). Certains répondants ont suggéré des formations avec une présentation des guides disponibles ou encore des documents pouvant servir d'exemples.</p>				
Q5 Considérez-vous avoir une connaissance suffisante de la reddition de comptes exigée aux garderies subventionnées? Si non totalement d'accord, que vous manquait-il?	Totalement d'accord	D'accord	En désaccord	Totalement en désaccord
	44 %	26 %	17 %	12 %
<p>Plusieurs GNS n'ont pas répondu à la question, estimant ne pas avoir l'expérience nécessaire et étant en train d'apprendre. Sinon, il ressort des commentaires un besoin d'accompagnement (7 %), de formation (19 %) et d'outils (11 %) pour les soutenir dans l'exercice.</p>				
Q6 Considérez-vous avoir reçu les informations nécessaires pour déposer une demande de conversion? Si non totalement d'accord, que vous manquait-il?	Totalement d'accord	D'accord	En désaccord	Totalement en désaccord
	76 %	16 %	4 %	4 %
<p>Peu de commentaires ont été formulés relativement à cette question. Le formulaire a été critiqué pour comporter des questions trop générales, répétitives ou insuffisamment claires ou encore laisser des éléments non couverts, notamment relativement à l'offre. Il a été mentionné certaines lacunes dans les communications ou les processus, notamment une GNS mentionne ne pas avoir reçu d'accusé de réception, une autre n'avait pas reçu d'invitation. Une personne a dit avoir éprouvé des difficultés avec le système pour transmettre sa demande.</p>				
Q7 Quelle méthode de communication préférez-vous pour être informé du programme de conversion?	Rencontre	Guide	Courriel	Capsule
	27 %	22 %	29 %	22 %
Q8 Une fois la décision rendue d'autorisation de conversion, vous êtes-vous senti immédiatement accompagné pour procéder? Si non, pourquoi?	Oui	Non		
	52 %	48 %		
<p>La plupart des commentaires (34 %) portaient sur l'information, insuffisante ou décousue, ou encore insuffisamment détaillée et claire. En second lieu (19 % des commentaires), la disponibilité et la réactivité des conseillers ont été critiquées : longs délais de retour d'information, suivis moindres que pour le développement de places. En troisième lieu (15 % des commentaires), les répondants ont mentionné des difficultés avec les processus (niveau technique difficile, dossier financier difficile, accès au tableau d'occupation prévisionnelle, délais et dates, etc. La préparation d'un guide qui présente les étapes, la rémunération, les questions d'admissibilité des parents à une place à contribution réduite, le traitement des besoins particuliers, l'AIEH ou la MES, notamment, et qui regroupe l'ensemble des renseignements pertinents au même endroit a été suggérée. La constitution d'un kit de démarrage a aussi été soulevée.</p>				
Q9 Comment qualifiez-vous votre expérience de conversion?	Simple et efficace	Complexe, mais faisable	Longue et laborieuse	
	35 %	52 %	13 %	
<p>La plupart des commentaires relatifs à cette question étaient liés à la complexité du processus et aux exigences associées (30 % des commentaires) ou encore, les répondants commentaient l'information à la disposition des SGEE (20 %). À ce sujet, les commentaires ne sont pas unanimes. En troisième lieu, ce sont les processus et les systèmes qui ont fait l'objet du plus grand nombre de commentaires (14 %) : absence d'accusé de réception, demandes de changements au compte-gouttes, ajustement aux systèmes, dont ACCEO, et inscription sur Entreprises Québec.</p>				
Q10 Considérez-vous avoir reçu le soutien et l'accompagnement nécessaires pour procéder à la conversion? Si non totalement d'accord, que vous manquait-il?	Totalement en désaccord	En désaccord	D'accord	Totalement d'accord
	13 %	9 %	39 %	39 %
<p>Les répondants qui ne se sont pas dits totalement d'accord avec l'énoncé relatif au soutien et à l'accompagnement nécessaires pour procéder à la conversion ont mentionné surtout des éléments relatifs à l'accessibilité, au caractère proactif et à la réactivité des conseillers (58 % des commentaires).</p> <p>Certains ont soulevé des difficultés à joindre un conseiller, un temps de réponse trop long, des mouvements de personnel et un personnel paraissant débordé, un manque d'expérience des conseillers en soutien. Ils ont été redirigés vers le guide et ont déploré avoir dû se débrouiller seuls.</p> <p>Au chapitre de l'information (15 % des commentaires), certains répondants ont mentionné ne pas savoir où trouver l'information et ne pas avoir eu de guide disponible, ou encore que le guide n'était pas complet et les réponses aux questions étaient partielles, insuffisantes ou pas toujours claires.</p>				
Q11 Je considère que les outils mis à ma disposition étaient adéquats (ententes de subvention, prestation électronique de services, tableaux d'occupation prévisionnelle). Si non totalement d'accord, que vous manquait-il?	Totalement en désaccord	En désaccord	D'accord	Totalement d'accord
	4 %	16 %	26 %	54 %
<p>Les répondants ont mentionné que les étapes et les priorités indiquées dans la documentation à consulter mériteraient d'être plus explicites. La manière de remplir les tableaux d'occupation prévisionnelle aurait besoin d'être précisée à l'aide d'un exemple. Dans le cas de la prestation électronique de services, seulement l'accès a été commenté et le fait que le système ne transmet plus d'alertes.</p> <p>L'accès aux TOP est ressorti comme ayant été difficile et les remplir, compliqué. De façon générale, davantage de formation et d'accompagnement pour utiliser les outils efficacement sont souhaités.</p>				

Q12		Oui	Non
Avez-vous publicisé votre offre de services subventionnée?		72 %	28 %
Si oui, comment?	Le plus souvent, c'est à travers les parents-utilisateurs (24 % des mentions), par la mise à jour de l'information sur la Place 0-5 concernant leur nouveau statut de garderie subventionnée (18 % des mentions), par une publication sur Facebook (15 %) ou par la mise à jour de leur site Internet (13 % des mentions) que les garderies ont renseigné la population de parents sur la nouvelle de leur conversion. La plupart du temps, les garderies ont utilisé plus d'un moyen, mais dans quelques cas, ils n'ont informé que les parents-utilisateurs. Quant aux motivations des garderies pour communiquer la conversion de leurs places en places subventionnées, elles sont de deux principaux ordres : informer les parents-utilisateurs (43 %) et attirer une nouvelle clientèle (32 %) et ainsi combler leurs places.		
Si oui, dans quel but?			
Q13 et 14	Sur 45 répondants, 22 (49 %) ont déclaré un taux d'occupation de 100 %.		
Quel était votre taux d'occupation avant la conversion? Quel est votre taux d'occupation actuel?	Parmi les 23 restantes : <ul style="list-style-type: none"> 12 (52 %) ont réussi à atteindre 100 % d'occupation; 8 (35 %) ont réussi à atteindre entre 80 % et 95 % de taux d'occupation; 3 (13 %) ont un taux d'occupation de moins de 80 %. En considérant uniquement les 23 garderies qui avaient une possibilité d'optimiser leur taux d'occupation, le taux d'occupation moyen est passé de 66 % à 90 % avec la conversion.		
Q15		Oui	Non
Avez-vous observé une augmentation du nombre d'enfants sur votre liste d'attente depuis votre conversion?		72 %	28 %
Q16		Oui	Non
Avez-vous observé une diminution du taux de roulement des enfants depuis la conversion?		46 %	54 %
Q16.1	L'obtention d'une place en service de garde subventionné (37 % des mentions) – CPE ou garderie –, le coût des services (30 %) et le déménagement des parents (30 %) sont les principaux motifs mentionnés par les GNS lorsqu'on leur demande les raisons pour lesquelles les parents quittaient leur garderie. La recherche d'un milieu subventionné pouvant procurer un accès à une subvention pour répondre à des besoins particuliers a aussi été mentionnée, comme le souhait de se rapprocher de la maison ou du travail.		
Q16.2	Dans le cas des départs de la garderie qui ont suivi la conversion des places, ce sont les déménagements (42 % des mentions) et un besoin de se rapprocher du lieu de travail ou du domicile (10 %) qui ont motivé le plus grand nombre de départs.		
Q16.2	Quelles sont les raisons évoquées par les parents qui quittent votre garderie depuis la conversion (autres que les départs à l'école)?		
Q17		Oui	Non
Avez-vous observé une meilleure attraction et une plus grande rétention de votre personnel depuis la conversion?		67 %	33 %
Q18		Oui	Non
Avez-vous ajusté la rémunération de votre personnel selon les échelles du ministère?		83 %	17 %
Q19	Les avantages mentionnés par les répondants sont variés. Les principaux sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> Diminuer le roulement ou retenir le personnel (18 % des mentions); Obtenir des conditions favorables, notamment des subventions, pour accueillir des enfants ayant des besoins particuliers (17 % des mentions); Permettre une plus grande stabilité pour les familles, les enfants, la clientèle (14 % des mentions); Procurer un avantage financier pour les parents (11 % des mentions). Les autres avantages mentionnés sont notamment d'accroître le taux d'occupation du service de garde, d'y améliorer les conditions de travail du personnel et d'améliorer les installations, les programmes offerts ou les outils de travail de l'organisation.		
Q20	Jusqu'à présent, vous diriez que le plus grand inconvénient d'être convertie est...		
Q20	Le plus souvent, les GNS ne voient pas d'inconvénient à être converties en GS (41 % des mentions). Plusieurs mentionnent toutefois la paperasse, la charge administrative ou la bureaucratie (27 %) et les obligations nouvelles (11 %). Pour le reste, ce sont des éléments moins souvent mentionnés tels que la gestion du changement, la gestion du fonds de roulement et les coûts plus élevés, notamment les coûts afférents à la comptabilité.		
Q21	Quels éléments pourrait-on améliorer pour faciliter le processus de conversion?		
Q21	Le plus grand nombre de suggestions proposées pour faciliter le processus portaient sur les informations et les outils (21 % des mentions). Les répondants ont mentionné souhaiter des améliorations au guide, notamment y présenter les étapes et les préciser. Ils aimeraient des listes de vérification ou de choses à faire. Ils ont dit l'information de départ trop générale, mais aussi trop volumineuse. Ils suggèrent de découper les thèmes et de mieux vulgariser. En second lieu, les commentaires des répondants portaient sur l'accompagnement : bien identifier les ressources du Ministère et faire connaître leurs rôles et responsabilités, rendre disponible une personne qui pourrait parrainer ou marrainer les GNS qui amorcent une conversion, améliorer la réactivité des conseillers, faire de la formation ou une démonstration sur Teams sur la manière de se connecter notamment, et fournir un accompagnement aux personnes désireuses de déposer une demande. Quant aux contenus, les suivis financiers et les systèmes sont des sujets mentionnés, de même que le calcul de la subvention ou celui des acomptes d'ouverture, la manière de remplir les tableaux d'occupation prévisionnelle et les implications de recevoir un enfant qui présente des besoins particuliers. Enfin, un certain nombre de commentaires sur les processus ont été formulés : préciser la date de conversion, choisir les bonnes garderies en tenant compte de la qualité et de la présence d'éducatrices qualifiées et simplifier les exigences.		
Q22	L'aspect de la démarche que vous avez apprécié le plus...		
Q22	Le plus grand nombre de commentaires à cette question portent sur le soutien offert par le Ministère (39 % des commentaires) : l'accompagnement offert par la conseillère ou l'accès au personnel du Ministère, la présentation de groupe Teams et les rencontres d'information, les réponses rapides, les réunions de démarrage, etc. En second lieu, les GNS ont exprimé leur satisfaction d'avoir été retenues, d'avoir mené à terme leur conversion, d'avoir eu l'occasion de réfléchir à leur offre de services ou de pouvoir annoncer la bonne nouvelle aux parents (24 %). En troisième lieu, les outils du Ministère, dont le guide, la prestation électronique de services ou le formulaire de demande ont été mentionnés (12 %). Parmi les autres commentaires, ont été mentionnés également des éléments tels que le bon déroulement du processus, les communications avec le Ministère et la possibilité d'améliorer le salaire du personnel éducateur.		
Q23	L'aspect que vous avez trouvé le plus difficile.		
Q23	Les répondants ont surtout commenté la complexité du processus et la difficulté de comprendre ou d'effectuer les calculs ou de fournir certaines informations (35 % des commentaires). L'attente et les délais sont le second élément en importance qui a été soulevé (19 %) : délai de réponse, ne pas savoir quand les réponses seront obtenues ou encore les versements d'argent, l'attente entre la réception de la lettre d'approbation et le début du processus, etc. L'accès au tableau d'occupation prévisionnelle ou à ClicSÉQR a également été mentionné comme ayant été difficile (6 %).		
Q24		Oui	Non
Auriez-vous aimé avoir la possibilité de convertir votre GNS en CPE plutôt qu'en GS (implique de devenir un OSBL)?		30 %	70 %
Pourquoi?	Les GNS qui ont dit préférer être converties en GS (70 %) ne voient pas d'intérêt à devenir un CPE, souhaitent conserver leur patrimoine ou leur entreprise familiale, leur investissement, etc. Certaines estiment qu'il est moins compliqué de gérer une garderie qu'un CPE, estimant rendre des services supérieurs aux CPE ou encore elles aiment disposer d'une plus grande autonomie, latitude ou liberté d'agir pour s'adapter aux besoins des familles, notamment. Les GNS qui ont déclaré être intéressées par une conversion en CPE (30 %) ont principalement mentionné comme raisons une plus grande notoriété des CPE, le fait qu'elles reçoivent plus de subventions ou la possibilité de disposer de leurs actifs à un prix avantageux.		
Q25	Avez-vous quelque chose à ajouter?		
Q25	Le plus grand nombre de commentaires porte sur la satisfaction d'être convertie (36 % des commentaires) et la qualité du soutien offert par le Ministère (13 %). Un petit nombre de répondants ont mentionné la complexité ou d'autres difficultés (13 %). Plusieurs GNS ont profité par ailleurs de cette question pour exprimer des souhaits ou des mises en garde, ou faire des suggestions : prévoir des rencontres individuelles, obtenir un meilleur accompagnement ou soutien, notamment pour les aspects financiers (formation, guide), être prudent dans le choix des garderies pour s'assurer, entre autres, de la qualité des services. Enfin, deux questions ont été posées : « J'ai deux garderies, l'une a été convertie et pas l'autre, pourquoi? » et « Dans le territoire 611, c'est le plus haut taux de couverture dans tout le Québec (surplus de places). Comment ça va se traduire s'il y a d'autres conversions? Le taux de places subventionnées au total des places est le plus faible. Quelle sera la conséquence sur le terrain? ».		

Annexe 8

La conversion de places non subventionnées en places subventionnées : synthèse des points de vue des associations nationales

	AGNSI ¹⁸	CGPNSQ ¹⁹	AGPQ	RGPQ	AQCPE	UGNSQ
Priorités de l'association / motivation à l'égard de la conversion de GNS	<ul style="list-style-type: none"> - Depuis le premier congrès de l'AGNSI, les membres et les gestionnaires des GNS poursuivent le même objectif, soit l'amélioration de la condition des enfants et du personnel au sein des SGEE. - L'AGNSI estime qu'il est nécessaire, dans l'état actuel des choses de rendre le réseau des SGEE plus homogène et cohérent avec un tarif unique. 	<ul style="list-style-type: none"> - Agir auprès des enfants et des familles qui occupent les places dans les GNS en subventionnant les installations pour l'équité du réseau. 	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer la qualité des services offerts aux enfants. - Préserver l'image des services de garde dans la société québécoise. - Assurer la pérennité du réseau. 		<ul style="list-style-type: none"> - Offrir des services de garde éducatifs à l'enfance de qualité. - Favoriser l'amélioration de la qualité éducative des GNS. 	<ul style="list-style-type: none"> - Élever, ensemble, la qualité globale du réseau des SGEE en permettant aux GNS d'offrir un service de qualité équivalent aux autres instances du réseau. - Préserver la stabilité des enfants en évitant les transferts de clientèle et du personnel éducateur des GNS vers les installations subventionnées. - Inclure tous les acteurs du réseau dans la réalisation du Grand chantier sans fragiliser le réseau actuel et en évitant la fermeture d'installations privées de qualité. - L'équité pour les parents. - Permettre aux GNS d'offrir des services de qualité équivalente à celle des intervenants des milieux subventionnés.
Observations des associations	<ul style="list-style-type: none"> - L'AGNSI note qu'il existe des différences entre les types de SGEE, que ce soit concernant les tarifs que les parents paient ou encore la qualité des services rendus. - Des difficultés sont vécues dans les GNS en raison de pénurie de main-d'œuvre et des effets de la COVID-19. L'association constate notamment un départ massif d'éducatrices qui travaillent dans des GNS vers les milieux subventionnés en raison des différences salariales entre les deux milieux et en matière d'autres avantages sociaux. - Un taux d'occupation partiel des GNS, expliqué par l'écart de tarif entre les types de SGEE selon l'AGNSI. Or, un nombre important d'enfants sont en attente d'une place et un certain nombre souhaite changer pour une place subventionnée. La conversion des garderies non subventionnées en garderies conventionnées permettra de déplacer ces enfants (hors réseau ou non régi) vers le réseau régi. - Le Gouvernement ne peut invoquer l'argument de la qualité ni celui du manque de budget pour ne pas convertir toutes les GNS qui souhaitent être converties. - Depuis 20 ans, tous les gouvernements ont une responsabilité sociale et politique d'avoir laissé pour compte les GNS. - L'application de tous les articles de la <i>Loi visant à améliorer la qualité éducative et à favoriser le développement harmonieux des services de garde éducatifs à l'enfance</i> et les objectifs d'amélioration de la qualité éducative ainsi que de la rémunération du personnel sont des éléments essentiels à un service de qualité auxquels les garderies non subventionnées en installation adhèrent. Cependant, elles ne reçoivent aucune aide financière pour y parvenir. - Jumelé à la pénurie de main-d'œuvre, le fait que les GNS ne reçoivent pas d'aide financière pour améliorer la qualité éducative et la rémunération du personnel complexifie la gestion du ratio enfants/éducatrices. 	<ul style="list-style-type: none"> - De l'avis de la CGPNSQ, en étant converties, les GNS seront mieux outillées pour répondre aux besoins des familles et assurer la qualité exigée par le ministère de la Famille. - Les CCO ne sont pas des partenaires appropriés pour l'évaluation des projets de conversion. Selon la CGPNSQ, ils manquent de transparence. En outre, les inspecteurs font l'appréciation déjà de la qualité. - L'accompagnement du Ministère auprès des GNS présente des lacunes. - Il y a une implication insuffisante des parties prenantes dans les processus de décision relatifs aux projets de conversion. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les démarches pour ouvrir une GS ou un CPE sont nettement plus exigeantes que pour une GNS. - Ce n'est que depuis 2018, à la suite de l'adoption du projet de loi 143, que les comités analysent les projets de GNS. - L'AGPQ est d'avis que sous la volonté de GNS d'effectuer une conversion se trouve généralement une organisation en mauvaise posture financière. 	<ul style="list-style-type: none"> - On ne peut pas comparer la qualité des différents types de services de garde, car ceux-ci ne sont pas subventionnés de façon équitable. 	<ul style="list-style-type: none"> - De façon générale, la qualité des services de garde est supérieure dans les CPE que dans les GNS. - Les familles ont tendance à privilégier les CPE et le milieu familial qui offre des places subventionnées. - L'AQCPE perçoit qu'il y a une volonté de tendre vers un modèle unique subventionné et de mettre en place un programme national de conversion. 	<ul style="list-style-type: none"> - Il apparaît nécessaire de traiter les régions différemment afin de leur faire bénéficier équitablement des ressources financières et humaines disponibles par l'entremise du Ministère. - Selon l'UGNSQ, la région métropolitaine de Montréal présente, comparativement aux autres endroits, une proportion plus élevée de GNS que d'installations subventionnées et un pourcentage de places par habitant également plus élevé.

¹⁸ Tiré des documents produits par l'AGNSI *La conversion, solution d'avenir et de stabilité du réseau de la petite enfance au Québec – Rapport suite et fin de la conversion des garderies non subventionnées du Québec, 2022* et *Annexe : Le processus de la conversion : échancier et équilibre territorial*.

¹⁹ Tiré du document *Le grand chantier, projet de conversion des GNS*, février 2022, préparé par la Coalition des garderies privées non subventionnées à l'intention du Ministère.

	AGNSI ¹⁸	CGPNSQ ¹⁹	AGPQ	RGPQ	AQCPE	UGNSQ
Position à l'égard de la conversion	<ul style="list-style-type: none"> - L'AGNSI est d'avis que le Ministère devrait prendre le leadership et procéder à la conversion de l'ensemble des GNS. La conversion devrait être une priorité. Selon elle, la conversion est une solution d'avenir et de stabilité du réseau de la petite enfance au Québec. Elle estime que la conversion, très attendue, serait fructueuse pour l'ensemble des partenaires, les familles québécoises et pour l'appareil politique. - La conversion permettrait de contribuer à équilibrer l'offre et la demande en service de garde. - L'AGNSI dénonce la forme et le contenu du projet pilote de conversion effectué en 2021-2022 et 2022-2023. Elle estime qu'il faut poursuivre la conversion de l'ensemble des GNS, bien qu'en prévoyant un mécanisme pour ceux qui souhaiteraient rester privées. L'AGNSI a la certitude que la conversion de l'ensemble des places non subventionnées en places subventionnées améliorera, d'une part, la qualité des services rendus et, d'autre part, permettra au ministère de la Famille d'harmoniser et de contrôler le standard et la mise à niveau de tout le secteur de la petite enfance sans qu'il y ait d'échappatoire. - La conversion des places non subventionnées en conventionnées permettrait de répondre à un besoin criant pour les parents tout en réduisant les investissements en infrastructure pour le gouvernement, car les établissements existent déjà. - Les principes d'inclusion, d'équité et de concertation entre les acteurs des différents secteurs sont des conditions de succès importantes. Or, l'offre de services de garde présente des limites quant à son accessibilité aux familles vulnérables, nombreuses aux endroits qui accueillent une portion importante d'immigrants. - Le choix des parents d'accéder à des services de garde est influencé par deux éléments essentiels : la proximité et le prix. L'écart tarifaire entre le milieu subventionné et le milieu non subventionné constitue un obstacle à l'accès. Il expliquerait les places vacantes dans le réseau des garderies non subventionnées en installation. Un tarif unique pour tous les services de garde est la seule façon d'offrir un vrai choix parmi les différents types de services de garde. - L'AGNSI considère que la conversion améliorera la qualité des services et permettra au Ministère d'harmoniser et de contrôler les normes et la mise à niveau de tout le secteur de la petite enfance. - Selon les données dont l'AGNSI dispose, 880 263 enfants sont en attente d'une place en GS dont 51 000 sont sur la liste d'attente et 38 263 souhaitent changer pour un service subventionné. - Un certain nombre d'enfants n'utilisent pas les services régis. - Les principes d'inclusion, d'équité et de concertation entre les acteurs des différents secteurs sont des conditions de succès importantes. 	<p>Le ministre de la Famille se doit d'avoir un plan stratégique pour la survie du réseau et de prioriser les objectifs à long terme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Définir clairement les problèmes liés à la conversion; - Se doter d'un plan triennal pour la mise en place de la conversion; - Revoir les besoins annuellement pour la conversion; - Évaluer les mesures de performance clé afin de déterminer si les objectifs définis et les activités associées ont permis d'atteindre les résultats visés; - Gérer les opérations et le changement, si nécessaire; - S'assurer de définir des objectifs opérationnels clairs; - Prioriser les activités et délivrer des résultats en adéquation avec la stratégie sur les plans de l'organisation et des installations des GNS. <p>En matière de planification, la CGPNSQ estime la flexibilité essentielle; la feuille de route, élaborée de manière collaborative entre le Ministère et ses partenaires d'intervention, doit pouvoir évoluer pour répondre aux besoins des GNS et des familles. Elle contribuerait à renforcer les performances globales de la conversion.</p>	<p>Historiquement, et pour différentes raisons, l'AGPQ s'est toujours opposée à la conversion des GNS en GS. Elle note que plusieurs GNS ne sont pas à leur place. En outre, elle perçoit que certaines GNS pourraient voir dans la conversion une occasion de préserver leur investissement. Dans l'optique de mieux répondre aux besoins immédiats des parents et d'offrir des services de qualité, l'AGPQ est d'accord à ce que l'on procède à des conversions. L'AGPQ ne se prononce favorablement à la conversion que pour les GNS offrant des services de qualité et aux endroits où un besoin est démontré. Sur le plan de la qualité des SGEE, elle invite le gouvernement à ne pas niveler par le bas.</p>		<p>L'AQCPE préconise la conversion de GNS en CPE principalement. Elle propose d'indiquer l'objectif d'avoir un réseau majoritairement de CPE à terme, soit d'ici 2025, et au minimum 85 % de CPE.</p>	<p>L'UGNSQ est ouverte à faire partie de la solution pour préserver le réseau des SGEE. L'UGNSQ est favorable à la conversion. Dans les faits, elle entrevoit plusieurs risques d'une inaction du gouvernement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fermeture graduelle des GNS et bris de service (qualité insuffisante, manque de ressources et épuisement professionnel des employés, rentabilité insuffisante en raison de difficultés à combler les places et de la capacité excédentaire); - Réduction du ratio personnel qualifié/enfant; - Soutien inexistant aux enfants présentant des besoins particuliers; - Manquements en matière de conformité et de sécurité des installations. <p>Les résultats attendus d'une conversion sont :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Une amélioration de la qualité des GNS à convertir; 2) Une meilleure connaissance des intervenants du réseau; 3) Un travail de collaboration entre le Ministère et ses partenaires d'intervention. <p>La conversion apportera des bénéfices pour les GNS, le Ministère et les familles.</p> <p>Pour les GNS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien à une gestion efficace axée sur la qualité et la sécurité; • Tremplin vers un plus haut degré d'expertise, de compétences et de connaissances; • Amélioration de l'opinion publique; • Meilleur positionnement découlant d'une contribution parentale identique au milieu subventionné; • Évolution de la relation avec le Ministère, d'une relation de surveillance à une relation de collaboration. <p>Pour le Ministère :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Meilleure surveillance possible permise par une reddition de comptes, des observations et des inspections dans le cadre de la conversion; • Rehaussement de la qualité par la certification; • Continuité dans les programmes et les services de qualité offerts; • Soutien à une gestion efficace axée sur la qualité et la sécurité. <p>Pour les familles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Places à contribution réduite; • Limitation des bris de services; • Maintien d'un milieu stable et offrant une qualité éducative satisfaisante (moins de mouvement de personnel); • Prendre appui sur des garderies certifiées qui font preuve de professionnalisme.

	AGNSI ¹⁸	CGPNSQ ¹⁹	AGPQ	RGPQ	AQCPE	UGNSQ
Séquence de conversion ou nombre de places converties par année	<ul style="list-style-type: none"> - Un engagement ferme accompagné d'un échéancier qui s'étale sur deux ans, soit la fin 2024. - Durant la période de transition, il est recommandé d'augmenter les crédits d'impôt à 15 000 \$ par enfant, par année. <p>L'AGNSI propose une date de début au plus tard le 31 août 2022 et la fin des travaux plus tard le 31 août 2024.</p> <p>Étape 1 Échéance le 31 août 2022 : Déclaration de la conversion pour toutes les GNS qui le souhaitent.</p> <p>Étape 2 Échéance le 31 décembre 2022 : Validation du processus de conversion et début de conversion.</p> <p>Étape 3 Échéance début janvier 2023 : Déclenchement du processus opérationnel de la conversion incluant un accompagnement pour les étapes de validation du passage d'une GNS à une GS et un processus de transition au fur et mesure pour les futures GS qui sont converties.</p> <p>Étape 4 Fin du processus de conversion et accompagnement et soutien pour les GNS qui ne souhaitent pas être converties.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Plan stratégique triennal pour la conversion. - Révision aux années sur la base de l'évolution de la conversion. - Une durée de 10 ans serait considérée comme trop longue. 	Non spécifié		<ul style="list-style-type: none"> - Faire un projet pilote complet : convertir 3 000 places de GNS en GS et 3 000 places de GNS en CPE. - Convertir les GNS en CPE : un projet pilote est en cours pour convertir des GNS en GS. Toutefois, le test n'a pas été fait pour un transfert vers le modèle CPE. Il semble à l'AQCPE incontournable de tester le processus de transfert vers le modèle CPE et de comparer l'effet de ces deux types de conversion sur la qualité avant d'aller de l'avant massivement. - Un réseau majoritairement de CPE (min. 85 %) d'ici 2025. 	<p>Cohorte 1 20 000 places entre juin 2022 et septembre 2023</p> <p>Cohorte 2 20 000 places entre décembre 2023 et mars 2024</p> <p>Cohorte 3 20 000 places entre juin 2023 et septembre 2024</p> <p>Cohorte 4 Places restantes entre décembre 2024 et mars 2025</p>
Critères proposés pour encadrer la conversion et implication des CCO	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre un droit de refus pour les GNS qui le souhaitent. - Soutenir les GNS qui souhaitent s'installer dans un territoire en déficit et qui sont dans des territoires en surplus et ceci en tant que GS converties. - Accorder la priorité aux GNS localisées dans un territoire en surplus et qui pourraient vouloir s'installer en tant que GS dans un territoire en déficit important de places de sorte à : <ul style="list-style-type: none"> o Équilibrer l'offre et la demande sur les territoires en déficit; o Atteindre dans les plus brefs délais la visée d'une place rapidement accessible et abordable pour chaque enfant. 	<ul style="list-style-type: none"> - Prioriser les garderies les plus anciennes dans chaque région; ne pas pénaliser les GNS ouvertes depuis plusieurs années au détriment d'une région en manque de places. - Non-implication des CCO, dont l'objectivité est remise en question. 	<ul style="list-style-type: none"> - Convertir là où il y a un besoin réel de places en garderie. L'AGPQ est contre une conversion qui pourrait fragiliser le réseau. - Tous les projets de conversion doivent passer par le comité d'évaluation et le mot final doit appartenir à ces comités, comme c'était le cas pour le développement des CPE et des GS depuis 1997. - D'autres outils doivent être accessibles aux membres de ces comités comme : un genre de rapport d'évaluation agréé avec des photos en couleur de l'environnement physique, des aires de jeux, de la cuisine, du vestiaire, de la cour extérieure, le tout avec les dimensions. Connaître l'état des lieux est incontournable. - Offrir une formation aux membres des comités qui évaluent les projets afin que les critères de conversion soient clairs, précis et les mêmes dans toutes les régions. 	<ul style="list-style-type: none"> - Accorder la possibilité de convertir des places en fonction des GNS déjà sur le territoire ou à proximité des territoires où une demande de places subsiste. - Avoir des projets de qualité et prévoir, le cas échéant, que ce soit nécessaire un accompagnement pour atteindre cet objectif de qualité : formation ou atelier, service de consultant et d'évaluation de la qualité avec un plan d'action. 	<ul style="list-style-type: none"> - Instaurer des exigences de qualité dans l'évaluation d'une conversion. L'organisme à convertir devrait avoir un seuil acceptable de qualité pour être admissible. - Prioriser pour la conversion les secteurs où il y a un écart important entre le nombre de places en GNS et GS comparativement au nombre de places en CPE. - Respecter les critères actuels en matière de faisabilité et de pertinence. Augmenter les sous-critères pour la qualité du projet considérant que le milieu est déjà opérationnel : <ul style="list-style-type: none"> o Ajouter un avis par les architectes du Ministère sur la qualité de l'infrastructure; o Analyser les manquements aux inspections dans les dernières années; o Demander le dépôt des états financiers vérifiés de la GNS. - Faire analyser la qualité projetée de tous les projets de développement par les comités consultatifs. Tout transfert de permis devrait être analysé en amont par le comité consultatif sur les mêmes critères que la demande initiale de permis. - Prioriser les CPE dans le cadre de ventes ou de fermetures de garderies, ce qui est actuellement impossible à effectuer puisqu'une organisation ne peut avoir des places subventionnées et non subventionnées en même temps. Ainsi, une GNS doit impérativement fermer avant de pouvoir être rachetée par un CPE. Cette situation entraîne nécessairement un bris de service pour les familles et force la vente à une organisation non subventionnée. 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Le taux de déficit du territoire : <ul style="list-style-type: none"> - L'association est d'avis que si, à travers le développement du réseau, des GNS devaient fermer, les fermetures accentueraient la pénurie de places au Québec. 2) L'acceptation, par les garderies non subventionnées, de participer à un programme d'accompagnement : <ul style="list-style-type: none"> - L'UGNSQ propose d'évaluer les GNS existantes sous trois aspects (fiscal, pédagogique et opérationnel), de leur formuler des recommandations et de les soutenir dans la révision de leurs pratiques afin de résoudre leurs problématiques. 3) L'obtention d'une évaluation satisfaisante au terme du programme d'accompagnement.

	AGNSI ¹⁸	CGPNSQ ¹⁹	AGPQ	RGPQ	AQCPE	UGNSQ
					<ul style="list-style-type: none"> - Définir des critères qui permettront l'analyse du projet pilote en matière d'accessibilité et de qualité et évaluer les résultats du projet pilote en répondant notamment aux questions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Est-ce que le fait de permettre à un propriétaire ayant un milieu non subventionné d'obtenir des places subventionnées permettra d'offrir aux familles un milieu de plus grande qualité? ▪ Est-ce que le fait de permettre à un CPE de prendre en charge un milieu non subventionné et d'en faire un CPE permettra d'offrir aux familles un milieu de plus grande qualité? 	
Recommandations formulées au Ministère, notamment à l'égard du processus	<ul style="list-style-type: none"> - Convertir l'ensemble des GNS en GS en préservant un droit de refus. - Planifier la conversion pour qu'elle prenne fin au plus tard 31 août 2024. - Prévoir une formation et une mise à niveau à travers le Québec pour toutes les garderies conventionnées concernant les règles budgétaires en collaboration avec l'AGNSI et le ministère de la Famille. - Prévoir un processus d'accompagnement et un soutien pour les GNS qui ne souhaitent pas être converties. - Soutenir la conversion des GNS actuelles qui sont dans des territoires en surplus et qui souhaiteraient s'installer en tant que GS dans un territoire en déficit important. - Attirer les enfants hors réseau. 	<ul style="list-style-type: none"> - Procurer un accompagnement des GNS par le Ministère. L'accompagnement de ce dernier est lacunaire à l'heure actuelle, selon la CGPNSQ. - S'assurer d'une implication suffisante des parties prenantes dans le processus de décision des projets de conversion. - En collaboration avec les partenaires, élaborer une feuille de route souple et actualisée. Une feuille de route évolutive doit être établie à court terme pour permettre aux partenaires de comprendre la stratégie économique et les plans du Ministère. Cette feuille de route devra pouvoir évoluer pour répondre aux besoins dynamiques des GNS et des familles et pour soutenir le modèle économique et éducatif au fur et à mesure de son évolution. - Avoir en main les programmes d'activités et les révisions pour les évaluations de renouvellement de permis. - Mesurer la qualité du service éducatif offert par la GNS dans les deux premières années de la conversion. - Analyser les états financiers réels de la GNS et non en perceptifs. De toute façon, elle a le devoir de mettre en application l'aide financière qu'elle a obtenue. - Prioriser la qualité de chaque GNS. - Définir les budgets pour la réalisation de la conversion sur un échéancier envisageable. Une durée de dix ans est trop longue. - Fournir des solutions et des services spécifiques aux partenaires. - Offrir toutes les mesures applicables pour mieux répondre aux besoins des GNS : mise en place de mesures de sécurité pour assurer la protection de notre réseau avec les partenaires. <p>L'élaboration d'une feuille de route souple et actualisée est importante pour aider le Ministère à atteindre ses objectifs opérationnels plus efficacement, en particulier dans le cas des conversions où les objectifs sont plus susceptibles d'être bousculés par des élections et des changements de partis qui impliquent une collaboration entre les partenaires, et contribuera à renforcer les performances globales de la conversion.</p>	<p>L'AGPQ estime que pour atteindre l'objectif d'un modèle unique subventionné, certaines actions ont besoin d'être posées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Indiquer l'objectif d'avoir un réseau majoritairement de CPE à terme, d'ici 2025 et au minimum de 85 % de CPE; • Prioriser le développement de nouvelles places en CPE; • Exiger un seuil de qualité acceptable comme condition au développement de nouvelles places, dans le cadre d'une vente ou d'une reprise à la suite d'une fermeture; • Faire analyser la qualité projetée de tous les projets de développement proposés – incluant les garderies privées non subventionnées – par les comités consultatifs; • Instaurer des exigences de qualité dans l'évaluation d'une conversion. L'organisme à convertir doit avoir un seuil acceptable de qualité pour être admissible; • Convertir les garderies privées non subventionnées (GNS) en CPE. Un projet pilote est en cours pour convertir des garderies privées non subventionnées vers le modèle subventionné. Toutefois, le test n'a pas été fait pour un transfert vers le modèle CPE. Afin que le projet pilote soit probant, il nous semble incontournable de refaire le processus de transfert vers le modèle CPE et par la suite de comparer l'effet de ces deux types de conversion sur la qualité, avant d'aller massivement de l'avant; • Prioriser les CPE dans le cadre de ventes ou de fermetures de garderies, ce qui est actuellement impossible à effectuer puisqu'une organisation ne peut avoir des places subventionnées et non subventionnées en même temps. Ainsi, une GNS doit impérativement fermer avant de pouvoir être rachetée par un CPE. Cela est illogique puisque ce processus entraîne nécessairement un bris de service pour les familles et force la vente à une organisation non subventionnée; • Tout transfert de permis devrait être analysé en amont par le comité consultatif sur les mêmes critères que la demande initiale de permis. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le RGPQ propose d'accorder la possibilité de convertir des places selon la présence des GNS qui se trouvent déjà dans les territoires ou à proximité des territoires où il y a une demande de places afin de favoriser un développement harmonieux du réseau de services. 	<p>Établir les critères d'analyse des projets par l'intermédiaire du comité consultatif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prioriser les secteurs où il y a un écart important entre le nombre de places en GNS-GS par rapport aux places en CPE; • Respecter les critères actuels en matière de faisabilité et de pertinence et augmenter les sous-critères pour la qualité du projet considérant que le milieu est déjà en fonction; • Ajouter un avis par les architectes du Ministère sur la qualité de l'infrastructure; • Analyser les manquements aux inspections dans les dernières années; • Dépôt des états financiers vérifiés de la GNS; • Évaluer les résultats du projet pilote; • Définir des critères qui permettront l'analyse du projet pilote en matière d'accessibilité et de qualité; • Hypothèses proposées : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Est-ce que le fait de permettre à un propriétaire ayant un milieu non subventionné d'obtenir des places subventionnées permettra d'offrir aux familles un milieu de plus grande qualité? ▪ Est-ce que le fait de permettre à un CPE de prendre en charge un milieu non subventionné et d'en faire un CPE permettra d'offrir aux familles un milieu de plus grande qualité? 	<p>L'UGNSQ estime qu'une mesure gouvernementale d'aide transitoire serait une façon simple de rétablir l'équité pour les familles et pour les garderies du réseau. Il est nécessaire, selon elle, d'instaurer un programme transitoire pour rehausser la qualité des services dans les milieux de garde non subventionnés.</p>

MFA.GOUV.QC.CA

